

LE PRIX COURANT

REVUE HEBDOMADAIRE

Du Commerce, de la Finance, de l'Industrie, de la Propriété Foncière et des Assurances

BUREAUX : { 99 rue St-Jacques, Montréal.
122 rue d'Aiguillon, Québec.

ABONNEMENTS : { Montréal, un an, \$2.00
Canada, " 1.50

VOL. X

MONTREAL, VENDREDI 29 AVRIL 1892

No 8

N. F. BEDARD
17 rue William, Montréal
Marchand de fromage

A COMMISSION
et Négociant de toutes sortes de Fournitures pour

Fromageries et Beurreries

AGENT DE

MacPherson & Schell

Alexandria, Ont.

pour la vente de leur fameux bois à boîte reconnu par le grand nombre des fromagers comme n'ayant pas son égal ici en Canada, ainsi que leur moulin à plier les boîtes lequel travaille à perfection.

On pourra voir ce moulin et un échantillon du bois à mon magasin.

Pour prix et plus amples détails veuillez correspondre à l'adresse ci-dessus.

Pour communication par téléphone, demandez le No. 2481.

SAINDOUX



EMPAQUETÉ EN

Seaux de 3, 5, 10 et 20 lbs.
et en tinettes de 50 lbs.

LE SAINDOUX

ANCHOR

est bien supérieur aux saindoux de Chicago.
Et se vend à meilleur marché.

M. LAING & SONS

Empaqueteurs, Montréal.

DEMANDEZ LA LISTE DES PRIX

En vente chez tous les Epiciers.

Bureau : Telephone No 344

MAISON D'EMPAQUETAGE :

Telephone No. 6086.

Pour vendre vos Propriétés,

annoncez dans le PRIX COURANT

DUCKETT, HODGE & Cie

EXPORTATEURS DE

BEURRE ET FROMAGE

et Marchands de

PROVISIONS EN GENERAL

104 rue des Soeurs Grises

Coin de la rue William MONTREAL

J. A. VAILLANCOURT

Marchand-Commissionnaire de Provisions

333 RUE DES COMMISSAIRES

BEURRE, FROMAGE et ŒUFS placés aux prix les plus avantageux.

Attention spéciale donnée aux consignations de beurre et de fromage.

Avances libérales sur consignations.

TINETTES en belle épinette blanche, 30, 50 et 70 lbs., fournitures pour fromagerie.

Spécialité de tinettes pour beurreries. Aussi meilleur sel anglais pour beurreries.

Sollicite la consignation de toutes sortes de produits agricoles.

Revue des Marchés

Montréal, 28 avril 1892.

GRAINS ET FARINES

Marchés de Gros

La situation du blé en Europe a peu varié depuis huit jours. Du calme et de la meilleure tenue qui ont succédé à une campagne prolongée de baisse, on peut conclure que les marchés sont encore indécis sur la direction à prendre, tirillés à la hausse, tirillés à la baisse par les spéculateurs, mais ne pouvant pas monter en face des stocks énormes de la "visible supply".

Que le marché anglais ait été encombré d'importation de blé la chose est désormais indéniable et cette énorme augmentation de ses ressources n'a per-

mis aucun mouvement sérieux à la hausse depuis au moins une couple de mois. Le plus que les diverses circonstances qui d'ordinaire amènent la hausse sur un marché bien équilibré, aient pu produire sur le marché actuel, c'est de raffermir les cours pendant une huitaine de jours, pour les laisser ensuite reprendre leur mouvement descendant. Ainsi la note "bien tenue" ou "soutenue" qui a dominé depuis huit jours dans les dépêches d'Europe, peut être considérée comme indiquant la limite jusqu'où les marchés peuvent aller. Et les dernières dépêches annoncent même une "tendance à la faiblesse" que le câble, demain, convertira en baisse effective. Les récoltes, là bas, sont en somme de bonne apparence; le blé en vue est suffisant pour chasser toute crainte de disette et l'horizon politique étant aussi serein qu'il ne l'a jamais été depuis longtemps, le blé devra se vendre à aussi bon marché, d'ici aux récoltes, que si la moisson de 1891 avait été d'une bonne moyenne en Europe. Le seul point noir est formé par la marche audacieuse des anarchistes dont les attentats terrorisent en ce moment la France et l'Espagne; mais l'anarchisme ne peut mener qu'à la guerre civile et la guerre civile n'a pas la même influence sur la consommation et la production des denrées alimentaires qui aurait une grande guerre internationale.

Voici la dépêche de Beerbohm en date du 27 avril; "Chargement à la côte blé et maïs fermes, sans activité; chargements en route et à expédier, blé et maïs fermes sans activité; maïs américain à la côte 20s. 3d, marchés français de province, faibles. Liverpool blé sur place ferme sans activité; maïs plus cher, Pois canadiens 50.7½d. température en Angleterre fraîche mais belle. Mark Lane, blés anglais et étran-

LE CÉLÈBRE

EXTRAIT DE PRESURE DE J. S. CARTER

Matière colorante pour BEURRE et FROMAGE, INSTRUMENTS de BABCOCK pour épreuve du lait, SEPARATEUR de crème DE LAVAL.

Agent en gros pour le Canada,

FRANK WILSON

33 RUE ST-PIERRE MONTREAL.

LA CÉLÈBRE



est une marchandise honnête et pure; c'est la marchandise avec laquelle on peut fonder un commerce et le maintenir prospère.

W. D. McLAREN

Seul Fabricant - MONTREAL

Téléphone 9133.

Boîte B. P. 1159

David Muir & Cie

EXPORTATEURS DE

BEURRE, FROMAGE et ŒUFS

83 Rue McGill, Montréal

Entrée des marchandises Rue Normond

Référence autorisée: La Banque de Montréal.

THOMAS McLAUGHLIN

Expéditeur de Farines et Grains

No 210 BOARD OF TRADE

TORONTO, Ont.

Spécialité: Fleur pour Familles

Demandez nos prix et conditions.

BRODIE & HARVIE

Marchands de Farines

Fabricants de la

Farine Préparée au Levain de Brodie & Harvie

Farine d'avoine, Farine de Graham, Blé cassé, Farine de seigle, Maïs pilé, Farine de blé d'Inde, Son, Grains de fourrage

10 & 12 rue Bleury, Montréal.

JOSEPH WARD AND CO

(Maison fondée en 1879)

321 et 323 rue des Commissaires, Montréal.

Dépot de fournitures de toutes sortes pour fromageries et beurreries.

AGENTS pour la vente en gros au Canada, de la PRESURE et des COULEURS, à beurre et à fromage de HANSEN et le célèbre SEL à beurre et à fromage ASHTON. Nous tenons aussi toutes sortes de graine agricole: TRÉFLE, GRAINE de MIL, BLÉ, BLÉ D'INDE d'ensilage, etc., etc.

SPECIALITÉS DE
WALLACE DAWSON
 Pharmacien-Chimiste
No. 169 RUE ST-LAURENT
 MONTREAL.

DYSPEPSIE.—Spécifique du Dr Noswood contre l'indigestion, les maladies bilieuses et toutes formes de dyspepsie. Prix 50c. la bouteille.
CRÈMES de Chocolat de Dawson pour les vers. Les médecins les recommandent spécialement. Prix 25c. la boîte.
STOP-IT de Dawson.—Remède contre le mal de dents. Prix 15c. la bouteille.
REMEDÉ Anti-Rhumatique de Dawson.—Remède interne pour la Goutte, le Rhumatisme inflammatoire, la Sciatique et toutes douleurs rhumatismales. Prix 50c. la bouteille.
MORRHUO-CREOSOL.—Un excellent remède pour la Consomption, la Bronchite, l'Astme, le Rhume et tous les dérangements de la gorge et des poumons. Prix 50c. et \$1.00 la bouteille.
CÉLÈBRE REMÈDE ANGLAIS du Dr D. W. Park, contre tous les désordres du sang, tels que les boutons, les pustules, les dartres, les clous etc. Prix \$1.00 la bouteille, 6 pour \$5.
 Si vous ne pouvez vous procurer quelque'un de ces médicaments d'un marchand local, nous vous les expédierons immédiatement sur réception du prix.
 Demandez-les à vos fournisseurs.

J. H. HORSFALL & C^o
 138 Rue Windsor, Montreal
 Seuls fabricants des
Cabinets Automatiques de Sureté pour l'Huile, de Sharp.



Ayant fabriqué tous ces cabinets depuis leur introduction au Canada pour la Oil Cabinet and Novelty Co., pour la Canadian Oil Cabinet Co. et plus tard pour la Molaren Mfg Co., nous sommes en mesure de faire des cabinets de tous genres pour contenir toutes sortes d'huiles, pour les épiciers, machinistes, fonderies, bateaux à vapeur, et toute autre boutique où l'on emploie de l'huile.
 Cabinets faits sur commande, ajustés à tout espace et sur toutes dimensions données, à une légère avance sur les prix réguliers.

AGENCE DES
Moulins à Farines du Canada

GRAINS! GRAINS!
 Nous vendons aux mêmes prix que les moulins.
 Grains vendus à commission.
 Toutes commandes exécutées promptement.
209 rue des Commissaires
 MONTREAL
E. DUROCHER & CIE,
 Représentants.



RHUMES & BRONCHITES
CHRONIQUES

Liqueur de Goudron de Norvege
 tant recommandée par les médecins les plus célèbres de l'Europe et du Canada
 25c. et 50c. la bouteille
 A VENDRE CHEZ

MM. Laviolette & Nelson
 PHARMACIENS
 Agents des Remèdes Brevetés Français
1605 RUE NOTRE-DAME
 Coin de la rue St-Gabriel, MONTREAL.

Abonnez-vous dans "LE PRIX COURANT" pour vendre vos propriétés.

gers lents; de maïs du Danube et d'Amérique, ferme, Farines Anglaises et Américaines tranquilles.
 Aux Etats-Unis il y a une diminution considérable dans l'approvisionnement visible, ce qui ne peut guère s'expliquer que par le fait d'une quantité considérable de blé étant en route pour les ports de l'est par chemins de fer, car les statisticiens qui fournissent ces données ne compte pas comme "en vue" le blé en cours de transport par voie ferrée. Les nouvelles des récoltes constatent partout un retard marqué dans les travaux du printemps et le blé d'hiver ne donne pas de brillantes promesses. Mais comme les marchés d'Europe ne donnent guère de marge pour exporter, même aux prix actuels, les marchés américains ne montent que fort peu, réagissant presque aussitôt et réagissant presque aussitôt et revenant, ensuite aux cours antérieurs.
 Le blé sur mai a valu 81½ à Chicago et est revenu à 80½.
 Les marchés de disponible sont mieux tenus, la consommation des minoteries continuant active et l'ouverture de la navigation par canaux donnant plus d'activité à l'exportation.
 Voici les cours comparés des principaux marchés des Etats-Unis :

	20 avril	27 avril
Chicago (Mai).....	0.81	0.80½
New-York (Mai).....	0.90½	0.91½
St-Louis (disp).....	0.86	0.86½
Duluth (disp).....	0.82	0.82½

Au Manitoba, dit le Commercial, il ne se fait presque rien en blé. Les cultivateurs sont occupés à leurs semailles et la température a été très favorable pour ces travaux.
 Les semailles progressent rapidement quoique le sol soit encore trop humide dans les terres basses. On ne porte pas de grain au marché, et ce temps d'arrêt durera jusqu'à la fin des travaux. On a fait un peu de battages et, d'après les rapports, on a trouvé les meules en meilleures conditions qu'on n'osait l'espérer.
 Le stock entreposé à Fort William est maintenant de 2.235.673 minots, contre 2.163.325 minots il y a huit jours et 864.816 minots à pareille date de l'année dernière. En dehors de Fort-William, on calcule qu'il y a dans les éleveurs du Manitoba environ 800.000 minots de blé, y compris 300.000 minots de Winnipeg.
 Les détenteurs attendent avec anxiété une hausse qui leur permette d'exporter à l'ouverture de la navigation sans faire trop de perte, mais cette hausse est lente à venir. Les prix sont irréguliers et les offres en général au-dessous des idées des vendeurs. On cote en gros à Winnipeg : no 1 dur, de 76 à 78 c. no 2 dur, de 67 à 68 c.; no 3 dur, de 58 à 59 c. No 1 régulier, de 48 à 49 c.

A Toronto on cote le Blé no 2 roux. 81 à 82; No 1 dur du Manitoba, \$1.03 à \$0.00; No 2 dur, 94 à 95; No 3 dur 83 à 84; Orge No 2.48 à 49; pois No 2 59 à 60, avoine no 2, 31½ à 32 c.
 A Montréal, le blé est toujours nominal et n'est coté que pour la forme.
 L'avoine est en meilleure demande en vue de l'exportation et des expéditeurs sont sur le marché achetant ce grain pour charger des steamers attendus la semaine prochaine. Ce réveil de la demande pour l'exportation a naturellement raffermi les prix. On cote aujourd'hui l'avoine no 2 en gros lots, de 34 à 35c. par 34 lbs en magasin.

Cette amélioration et cette activité, qui sont accompagnées par une tendance des frêts à la baisse, font inaugurer un bon commerce de printemps pour

notre district où il y a encore assez de grain à vendre.
 Les pois sont cotés 5s 7½d par Beerbohm et 5s 8d par le cable public. Ils n'ont pas encore été l'objet de recherches de la part des exportateurs, mais si les frêts viennent assez bas, ils participeront sans doute au mouvement. En ce moment ils sont difficiles à coter; nous connaissons bien les prix demandés, mais le point où se rencontreraient les idées de l'acheteur ou du vendeur ne peut être déterminée en l'absence de transactions. Nous devons constater simplement que les détenteurs ont des idées plus fermes qu'il y a huit jours.
 Rien de nouveau dans l'orge qui décidément, devient un grain difficile à placer et que nos cultivateurs devront, autant que possible, remplacer par quelque autre grain de vente plus facile.
 Le sarrasin est peu actif; on peut le coter de 50 à 52 c. par 50 livres.
 Les farines n'ont pas plus de mouvement que la semaine dernière, les boulangers continuent à se tenir sur la défensive. La plupart des détenteurs ont laissé leurs cotes de farine patentes de 10 à 15 c. sans augmenter le mouvement. Les fortes ont aussi été cotées à 10c. de moins.
 La farine d'avoine est en baisse également.
 Les frets de mer sont plus faciles; on peut obtenir de l'espace à 2s. 3d. pour Liverpool et Glasgow et 2s. 6d. pour Bristol et Londres.
 Nous cotons en gros :

Blé roux d'hiver, Canada No 2.....	\$0 00 à 0 00
Blé blanc d'hiver.....	0 00 à 0 00
Blé du printemps.....	0 00 à 0 00
Blé du Manitoba, No 1 dur.....	0 00 à 0 00
No 2 dur.....	0 94 à 0 97
No 3 dur.....	0 85 à 0 87
Blé du Nord No 2.....	0 92 à 0 93
Avoine.....	0 34 à 0 35
Blé d'inde, en douane.....	0 00 à 0 00
Blé d'inde droits payés.....	0 55 à 0 60
Pois, No 1.....	0 85 à 0 00
Pois No 2 (ordinaire).....	0 76 à 0 78
Orge, par minot.....	0 40 à 0 45
Sarrasin, par 50 lbs.....	0 50 à 0 52½
Seigle, par 56 lbs.....	0 91 à 0 92

FARINES

Patente d'hiver.....	\$5 00 à 4 90
Patente du printemps.....	5 10 à 5 00
Patente-Américaine.....	6 09 à 5 90
Straight roller.....	4 50 à 4 60
Extra.....	4 25 à 0 00
Superfine.....	3 60 à 3 75
Fort de boulanger (cité).....	4 90 à 5 00
Fort de Manitoba.....	4 60 à 4 90

EN SACS D'ONTARIO

Medium.....	2 25 à 2 30
Superfine.....	1 70 à 1 75
Farine d'avoine standard, en barils.....	3 90 à 0 00
Farine d'avoine granulée, en barils.....	4 00 à 0 00
Avoine roulée en barils.....	4 00 à 0 00

Marché de Détail
 Les légumes de l'automne commencent à se vendre à bas prix pour faire la place aux nouveaux et aussi pour profiter du temps où ils sont encore présentables. On a offert des choux à 75c. le quart, mardi au marché Bonsecours. Les oignons rouges, triés, se vendent \$2.00 le quart; les patates se donnent pour 40 à 45c. L'ail est très rare et hors de prix. Les grains se maintiennent.
 En magasin, on vend l'avoine 85 c. par 80 livres pour celle de Québec.
 L'orge No 2 de la province vaut \$1.10 par 96 lbs; l'orge No 1 d'Ontario vaut \$1.80.
 Le blé-d'inde jaune des Etats-Unis se vend 70 c. par minot, le blanc 75 c.
 Le sarrasin se vend \$1.10 par 96 lbs.
 Les pois No. 2, valent 75 c. et les pois cuisants 80 c. par 60 lbs.
 La graine de lin par minot de 60 lbs, vaut 1.10 à \$1.20.
 Le blé pour les animaux [vaut \$1.10 par 100 livres.
 La farine de seigle vaut \$2.00 par 100 livres.

La farine d'avoine vaut \$3.00 à \$3.50 par 100 livres.
 La farine de sarrasin vaut \$2.25 à \$2.30 par 100 livres.
BEURRE
Marché de Liverpool
 La circulaire de MM. Wm Heapy et fils, 18 Mathew street, Temple Court, Liverpool, en date du 13 avril, dit :
 Le beurre a été en bonne demande et, en ce moment il n'y a pour ainsi dire plus de beurre du continent sur place, les importateurs ayant vendu plus qu'ils n'avaient en mains. Les mêmes remarques s'appliquent au beurre d'Irlande. Pas de beurre fin d'Amérique ici, et les qualités secondaires sont comparativement tenues trop cher.
 Voici les cours de clôture :

Danois, extra fin, kiels.....	112 à 116
do 2d.....	106 à 110
Irlandais, extra fin, nouveau.....	000 à 000
Do qual. march.....	110 à 000
Crémeries extra fines.....	112 à 115
Américain crémeries.....	manquant
Nouvelle Zélande, extra fin.....	000 à 000
fort.....	000 à 000

Marché de Montréal
 Le marché est actuellement approvisionné assez régulièrement de beurre nouveau de beurreries ainsi que de beurres frais des fermes. Les deux qualités sont presque également en demande et le beurre de ferme, lorsqu'il est bien fait, se vend presque aussi cher que son compétiteur, mais il y a plus de différence dans la qualité. Le vieux beurre est assez difficile à placer pour que les détenteurs soient de composition facile lorsqu'il sont en présence d'une offre sérieuse.
 Nous cotons :
 Beurreries nouvelles..... 20 à 2 c.
 Townships nouveaux..... 17 à 20c.
 Vieux beurre..... 14 à 17c.

FROMAGE
Marché de Liverpool
 La circulaire de MM. Wm Heapy et fils, 18 Mathew street, Temple Court, Liverpool, en date du 13 avril 1892, dit :
 Il y a eu plus de transactions pendant la semaine écoulée, à des prix à peu près sans changement. Quelques petits détenteurs offrent libéralement, mais les plus forts sont peu réservés et s'attendent à une hausse prochaine. Nous cotons fromage d'automne extra-fin, 56 à 58c. quelques maisons demandent de 59 à 60. Il y a une bonne demande pour du fromage de qualité un peu inférieure à la qualité extra-fin.

Marché de Montréal
 La plupart des fromageries des Cantons de l'Est sont en opération; dans la région d'Yamaska et dans les comtés de Richelieu et de Nicolet, plusieurs ont commencé la semaine dernière. Il se fait par conséquent en ce moment une certaine quantité de fromage qui sera mûr d'ici au 15 mai et que nous pourrions alors coter; jusqu'ici nous n'avons rien vu de nouveau sur notre marché, venant de notre province. Il est arrivé quelques lots de fromage nouveau d'Ontario, d'assez bonne qualité, considérant que les vaches sont nourries à l'étable, et qui se sont vendus dans les environs de 11 c. ici. On dit que des achats à 10 c. ont été faits aux fromageries du Haut-Canada, pour tout le mois d'avril, livrables en mai.
 La perspective de la nouvelle saison n'est pas très claire en ce moment. Le câble vient de descendre coup sur coup de plusieurs chelins et il est aujourd'hui à 54 s. Cette baisse est attribuée par quelques-uns à l'annonce d'une vente à l'encan, par Liverpool, pour le compte

HUDON, HÉBERT & CIE.

IMPORTATEURS DE

Vins, Liqueurs et Provisions

EN GROS

304 et 306 RUE ST-PAUL — 143 et 145 des Commissaires.

N. B.—Nous faisons une spécialité des VINS DE MESSE, et tenons constamment en mains, pour cet usage, les vins de Sicile, Tarragonne et les Sauternes.

**Les Sucres Granulés,
les Sucres Jaunes et
les Sirops de la**

St. Lawrence Sugar Refining Co.

SONT PURS.

- PAS DE BLEU -

Aucune matière colorante n'est employée dans la fabrication de

NOS SUCRES GRANULÉS.

FONDÉE EN 1867

L. W. TELMOSSE & Cie.

(Successeurs de Gaucher & Telmosse.)

IMPORTATEURS DE

Épiceries, Vins, Liqueurs, Conserves alimentaires etc.,

87 et 89 Rue des Commissaires, 242, 244 et 246 rue St-Paul, Montréal

N. B.—Nous faisons une spécialité des VINS DE MESSE, SICILE, TARRAGONNE et nous tenons constamment en mains les vins de SAUTERNE et OLARETS.

G. G. GAUCHER

(Ol-devant associé de la maison Gaucher & Telmosse)

MARCHAND DE

Farines, Provisions, Lard, Graisse, Grains, etc.

91-93 rue des Commissaires et 246 rue St-Paul,

MONTREAL.

Nous nous chargeons de la vente des produits Agricoles et faisons des avances sur consignations.

BIGAOUETTE & FRERE

MARCHANDS A COMMISSION

345 & 345½ Rue des COMMISSAIRES, Montréal.

S'occupant de tous les Produits de Fermes, Beurre, Œufs, Patates, Pois, Fèves, Avoine, Miel, Grains de toutes sortes.

Correspondance sollicitée. Avances libérales sur consignations. Tinettes à Beurre pour Crémeries. Téléphone Bell, 2989.

TOUT EPICIER, MARCHAND OU AUTRE
Employant une express ou autre voiture.



peut acheter à meilleur marché et de meilleure qualité chez

R. J. LATIMER,

66 Rue du COLLEGE

que dans aucune autre place de toute la Puisseance.

Le choix sur 100 sortes de voitures. Les acheteurs au comptant obtiennent un escompte spécial. Fret payé pour 60 milles

Burnett City Express Co

ENTREPRENEURS DE

Déménagements de meubles, pianos, bagages, etc.

Coffres-forts montés et descendus pour toutes les parties de la ville.

Voitures spacieuses pour Pic-Nic et Voyages de Plaisir.

PRIX TRÈS MODÉRÉS

BUREAUX: No 14 Carré Victoair.

Téléphone No 738

H. LAPORTE.

J. B. A. MARTIN.

J. O. BOUCHER.

LAPORTE, MARTIN & CIE

ÉPICIER EN GROS

Commissionnaires et Importateurs

Vins et Liqueurs specialite, Thé et Provisions

No 2542, RUE NOTRE-DANE

COIN DE LA RUE DES SEIGNEURS.

Médaille d'Or à l'Exposition e Québec.

Médaille à l'Exposition de Toronto

Compagnie Centrale de la Charente

ALEXANDRE MATIGNON & CIE.

COGNAC

Véritable Cognac, Fine Champagne, en fûts, bouteilles, flasks, carafes.

AGENTS:

A Québec: H. Beutey, rue de la Fabrique.

A Brantford: T. S. Hamilton & Cie.

A MONTRÉAL: J. A. McCARVILLE, 280 St-Jacques, coin McGill.

Prêre de se méfier des contrefaçons.



PATRONISENT LE

- JOHNSTON'S - FLUID - BEEF, -

Ils en ont bien l'air!

Aux Marchands de la Campagne

Ayant fait des changements dans mon commerce, j'ai résolu de m'occuper plus spécialement que par le passé du commerce de commission.

Ayant une nombreuse clientèle dans la ville et la banlieue et étant en connection depuis plusieurs années avec le haut commerce de provisions, je suis en mesure d'offrir à tous consignataires les meilleurs avantages possibles.

Tant qu'aux prix, je puis garantir les plus hauts prix du marché à quiconque m'honorera de leurs consignations et les retours seront faits promptement et intégralement. Une consignation est respectueusement sollicitée.

MOISE AUBIN

MARCHAND DE PROVISIONS

335 Rue des Commissaires, Montréal

tel. Bell 970.

MAISON FONDÉE EN 1864.



D.C. BROUSSEAU

ÉPICIER EN GROS

Importation directe des pays de production.

Thés, Cafés, Vins, Liqueurs, Sucres, Sirops, Mielasses, Conserves alimentaires, et article d'assortiment général.

SPECIALITÉ.—Épices et Cafés moulus et empaquetés à son moulin à épices "City Coffee and Spice Mills."

SPECIALITÉ.—Célèbres poudres à pâte "Victoria" et "Albabi". [Marque de la fabrique enregistrée.]

VINAIGRES [purs de la] grande manufacture de vinaigre "Brousseau et Cie.", coin des rues Bonsecours et Champ de Mars

ENTREPOTS ET BUREAUX

NOS. 1436, 1438 ET 1440, RUE NOTRE-DAME,

MONTREAL.

MAISON FONDÉE EN 1886.

Renseignements Commerciaux et Contentieux.

Renseignements minutieusement contrôlés sur toutes les Maisons de Commerce et d'Industrie du Canada.

Chaput Freres

10 PLACE D'ARMES

MONTREAL.

107 AVENUE PAPINÉAU JOS. ROBERT & FILS Marchands de BOIS DE SCIAGE

ET MANUFACTURIERS DE

Portes, Chassis, Jalousies, Moulures, Cadres COMPTOIRS et FIXTURES de MAGASIN, BANCS D'EGLISE, BIBLIOTHEQUE

SPECIALITE

Nous avons un SECHOIR A BOIS le plus grand et le plus perfectionné du Canada.

Telephone: 6258.

Collections du Prix Courant.

Comme nous recevons chaque jour des demandes pour la collection du "PRIX COURANT" depuis sa fondation, nous serions très obligés à ceux de nos abonnés qui n'en font pas collection s'ils pouvaient nous procurer les Nos. suivants :

VOLUME II, Nos. 12, 14, 21 et 22. VOLUME III, Nos. 9, 13 et 19. VOLUME IV, No. 18.

Nous paierons 10c. pour chaque exemplaire de ces numéros.

LA SEMAINE COMMERCIALE

ET FINANCIERE

Montréal, 28 Avril 1902.

FINANCES.

Les fonds disponibles pour les prêts à demande ont été assez abordables toute la semaine aux taux de 3 1/4 à 4 p. c. ; aujourd'hui par suite d'un emprunt effectué par la ville sur notre marché les capitaux ont été plus rares et l'on a dû payer un peu plus cher pour en avoir l'usage. La Banque d'Epargnes aurait dit-on, rappelé \$300,000 qu'elle avait placés "sur la rue" pour prêter à la cité à un taux d'intérêt satisfaisant ; c'est ce qui a créé la hausse, mais quoique la cause soit temporaire, il est probable que la fermeté se maintiendra, vu la demande de fonds que va créer l'exportation.

Les banques continuent à escompter le bon papier de commerce entre 6 et 7 p. c.

A Londres. la banque d'Angleterre a réduit aujourd'hui son escompte à 2 p. c. sur le marché libre. les capitaux sont prêtés à demande aux taux de 3/4 à 1 p. c.

Le change est un peu plus actif et les taux sont plus élevés.

Les banques vendent leurs traites sur Londres à 60 jours de vue, au taux de 9 1/2 à 9 3/4 de prime, et leurs traites à vue à une prime de 10 à 10 1/4. Les transferts par le cable valent 10 1/4. Les francs valaient hier à New-York 5.17 1/2 pour papier long et 5.15 1/2 pour papier court.

La bourse a été active cette semaine, mais le ton est tout différent de celui de la semaine dernière. C'est vendredi que le mouvement de baisse a commencé et il s'est continué jusqu'à aujourd'hui. Les causes de cette baisse, sont la baisse à New-York et à Londres, mais principalement le désir de réaliser qui a pris les heureux spéculateurs à la hausse.

La banque de Montréal qui était il y a huit jours à 230 1/2 est descendu aujourd'hui à 224 1/2. La banque de Commerce, de 141 descend à 139 1/2 ; la banque des marchands, après avoir fait 155 1/2 est co-

tée aujourd'hui 153 vendeurs et 152 acheteurs. La banque Ontario a fait 110 1/2 et s'est maintenue ferme.

La banque d'Hochelaga a été vendue mardi à 125, la banque du Peuple à 105 et la banque Jacques Cartier à 115.

Les banques canadiennes sont cotées en clôture comme suit :

Table with 3 columns: Bank Name, Vend., Ach. Includes entries for B. du Peuple, Banque Jacques-Cartier, B. Hochelaga, B. Nationale, B. Ville-Marie.

Les banques suivantes ont déclaré leur dividende semi-annuel payable en juin ; B. de Montréal 5 p. c. B. Ontario 3 1/2 p. c. B. d'Hochelaga 3 p. c. B. des Marchands 3 1/2 p. c. B. de Toronto 5 p. c. B. Jacques Cartier 3 1/2 p. c. B. Ville-Marie 3 p. c. B. du Commerce 3 1/2 p. c.

Les valeurs diverses à la bourse ont encore été plus éprouvées que les banques. Le Richelieu après avoir atteint 83, est tombé à 70. Le Télégraphe est descendu à 141, le Cable Commercial à 156, la Cie de Téléphone Bell à 170 ; les Chars Urbains sont cotés 214 vendeurs et 200 acheteurs. Le Gaz seul est ferme et gagne 2 p. c. à 212. Les Cies de Coton ont été cotées comme suit : Cie des Marchands 105 ; Dominion Coton Mills 179 ; Cie de Montréal 115 et 120. Des obligations de la Canada Colored Cotton Co. se sont vendus à 99.

COMMERCE

Les marchands de la campagne ont eu beau temps, cette semaine, pour faire charroyer les produits, les expédier à la ville et réaliser ainsi des fonds pour leurs fournisseurs. Et nous devons dire que la plupart en ont profité autant que possible, malgré que, sauf pour le foin et les grains, les produits de la campagne, beurre, œufs, sucre et sirops d'érables, etc., soient en ce moment à des prix assez bas. On constate en conséquence une continuation satisfaisante de l'amélioration signalée la semaine dernière dans les remises de fonds. Bientôt, si nous avons encore un peu de pluie, les semailles commenceront, les cultivateurs resteront aux champs, et le commerce de la campagne deviendra plus tranquille ; mais en ce moment, il s'y fait un bon volume d'affaires, sur une base de paiement plus satisfaisante.

A la ville, les affaires ne sont que moyennes et les paiements un peu lents. Alcalis. Le mouvement des potasses est encore lent, mais il y a une légère amélioration dans les prix. On cote aujourd'hui les potasses, premières de \$4.10 à \$4.15 et les secondes \$3.65 par 100 livres. Les perlassees sont nominales.

Bois de construction. Les clos de la ville n'ont pas vu, cette semaine, plus d'affaires que la semaine précédente ; et la nécessité de tenir le stock en mouvement maintient les prix sur la même base que précédemment.

Chaussures. D'après les rapports des voyageurs actuellement en tournée, la prochaine campagne promet d'être bonne pour les fabricants ; les commandes sont bonnes, il n'y a guère que la question du paiement qui restreindra un peu les affaires. Les fabricants se tiendront naturellement sur la réserve et ils feront sagement.

Cuir et peaux Il y a plus de mouvement dans les cuirs ; les fabricants de chaussures ont fait quelques achats, mais toujours pour peu de temps d'avance.

L'exportation des cuirs fendus de Québec en Angleterre reprend, et l'on dit que le marché anglais est plus favorable pour certaines sortes que le marché canadien. Les prix ici sont nominalement sans changement, mais les vendeurs se montrent un peu plus indépendants.

Les tanneurs achètent de bons lots de peaux vertes, mais cet article ne vient qu'en petites quantités chez les commerçants.

On paie à la boucherie :

Table with 2 columns: Item, Price. Includes No 1, No 2, No 3, Veaux, Agneaux, Moutons tondu, Moutons laine.

Draps et nouveautés. Les voyageurs en tournée prennent quelques petites commandes de marchandises d'été pour réassortir des stocks qui ne sont pas encore bien entamés, mais qui, d'ailleurs, sont, en général, très légers. La ville achète peu dans le gros, parce que ses ventes de détail ont diminué. Les remises de fonds subissent le même sort.

Épicerie. Les affaires sont encore d'une bonne activité dans l'épicerie, au moins par moments, par bourrées, et le volume des affaires est normal. Pas de plaintes au sujet des paiements.

Les sucres sont toujours à bon marché.

Les sucres jaunes valent de 3 1/2 à 4 1/4 c. par gradation de 1/4 c. pour chaque qualité.

Table with 2 columns: Item, Price. Includes Extra ground, Out loaf, Powdered en quarts, Extra granulé.

La mélasse des Barbades a reculé ; on la cote aujourd'hui 35c. en tonnes et 38 1/2 c. en petits fûts.

Les vapeurs "Charrington" et "Fremona" outre leurs chargements d'orange et de citrons, ont rapporté quelques consignations de fruits secs ; entr'autres, des pruneaux frais que l'on vend 6c. la livre.

Les vins et liqueurs ont une demande normale. Nous signalons à nos lec-

teurs la marque de cognac Jockey Club, excellente qualité à très bon marché, qu'ils trouveront chez tous les épiciers de gros.

Fers ferronneries et métaux.—Les fontes sont encore tranquilles ; les stocks sur place sont à peu près épuisés et il n'y a pas encore de nouveaux arrivages. On offre les Summerlee, à livrer, aux prix de \$19.00 à \$19.50 à quai.

Dans les ferronneries, il y a eu peu de demande, tant de la ville que de la campagne, aux mêmes prix que la semaine dernière, pour les clous ferblanc-tôle, etc. La quincaillerie est modérément demandée.

Fourrures.—Les fourrures brutes arrivent tranquillement, les prix, encore un peu incertains, se raffermissent cependant. Le rat musqué du printemps est plus cher. Nous cotons :

Table with 2 columns: Item, Price. Includes Vison, Rat musqué, Marte No. 1, Renard roux, Loup cervier, Bête puante, Ours, Castor, Chat sauvage.

Huiles, peintures, etc.—Rien de changé dans cette ligne.

Salaisons.—Le prix du lard salé a baissé un peu depuis quelques jours et nous cotons maintenant le Canada Short Cut à \$16.50, mais ferme à ce prix. Le lard "Mess" de Chicago vaut \$14.50 à \$15.00. Les jambons de Laing & fils valent 1c. de plus.

La graisse pure de panne se vend de 8 1/2 à 8 3/4 c. la livre. La graisse en seaux vaut :

Table with 2 columns: Item, Price. Includes Laing Fairbank, En petits lots, En lots de 10 seaux et plus.

—M. Wilfrid Dastous, tabacconiste et tenant un dépôt de journaux au No. 90 rue St-Antoine, coin de la rue Ste-Marguerite, Montréal, dit :

"Je souffrais depuis plus d'un an, d'une toux opiniâtre accompagnée d'une expectoration abondante et de mauvaise apparence, de transpirations la nuit, de point ou douleurs à la poitrine, d'un affaiblissement et d'un dépérissement général et progressif qui me faisait redouter la consommation. J'ai pris plusieurs remèdes sans aucun soulagement. Je suis maintenant parfaitement bien, au grand étonnement de mes amis et je déclare avoir été guéri par le Sirop de Térébenthine du Dr. Laviolette. J'en ai pris cinq flacons de 50 cents. Je recommande ce précieux sirop à ceux qui toussent et se croient en consommation.

MM. E. Durocher et Cie, agents de moulins à farine, transporteront leur bureau au no 97 rue des Commissaires. Comme d'habitude, ils tiendront toujours en stock les meilleures farines. Ils sont les seuls agents pour la farine forte Samson toutes autres farines sous ce nom sont de qualité inférieure.

Nos Prix Courants

Table of prices for various goods including coffee, tea, sugar, and other commodities. Columns include item names and prices.

Table of prices for various goods including oils, vinegars, and other food items. Columns include item names and prices.

Table of prices for various goods including flour, baking powder, and other kitchen supplies. Columns include item names and prices.

Table of prices for various goods including medicines, oils, and other specialty items. Columns include item names and prices.

LE PRIX COURANT

REVUE HEBDOMADAIRE

Du Commerce, de la Finance, de l'Industrie,
de la Propriété foncière et des Assurances.

BUREAU: No 99, rue St-Jacques, Montréal

ABONNEMENTS:

Montréal, un an.....\$2.00

Canada et États-Unis..... 1.50

France.....fr. 12.50

Publié par

Société de Publication Commerciale

J. MONIER, Directeur.

F. E. FONTAINE, Gérant.

Téléphone 2062.

MONTRÉAL, 29 AVRIL, 1892

Collections du "PRIX COURANT"

Comme nous recevons chaque jour des demandes pour la collection du "PRIX COURANT" depuis sa fondation, nous serions très obligés à ceux de nos abonnés qui n'en font pas collection s'ils pouvaient nous procurer les Nos. suivants:

VOLUME II, nos. 12, 14, 21 et 22.

VOLUME III, Nos. 9, 13 et 19.

VOLUME IV, No. 18.

Nous paierons 10c. pour chaque exemplaire de ces numéros.

A nos Annonceurs.

Nous avons conclu avec l'agence A. BERTIN & CIE, No. 444 rue Lagache-tière, Montréal, un arrangement en vertu duquel cette agence se charge de toutes nos collections, suivant un bordereau que nous lui remettons chaque semaine. Cet arrangement nous permet d'économiser beaucoup de temps, et de simplifier considérablement notre comptabilité. MM. Bertin et Cie. sont donc autorisés à se présenter à notre nom chez nos débiteurs et à donner des reçus pour ce qu'ils recevront pour nous. Nous prions par conséquent les maisons qui nous honorent de leur patronage de ne pas se trouver froissées et de faire bon accueil à MM. A. Bertin et Cie. qui ont d'ailleurs instruction de les traiter avec tous les égards qui se doivent.

L'AUTONOMIE COMMERCIALE

La question de l'autonomie ou pour parler plus clairement de l'indépendance commerciale du Canada, vient d'entrer dans le domaine de la politique pratique au Canada, par suite de la publication d'une dépêche de lord Knutsford, le secrétaire d'état pour les Colonies, et des commentaires que l'on en fait partout.

On se rappelle que le parlement fédéral a adopté, l'année dernière, une adresse à la Reine demandant à sa Majesté de vouloir bien dénoncer certaines clauses de deux traités de commerce conclus l'un avec le Zollverein Allemand et l'autre avec la Belgique, parce que ces clauses gênent l'exercice du droit conféré au Canada, de régler lui-même ses relations douanières avec les autres pays.

On sentait bien que l'objet principal de cette requête, était d'obtenir une reconnaissance, au moins

implicite de l'autonomie commerciale du Canada, et que les clauses des traités n'étaient qu'un prétexte. Le gouvernement impérial ne s'y est pas trompé et, tout en opposant un refus motivé à la demande de dénonciation des traités, il ne manque pas de donner son opinion sur la principale question.

Lord Knutsford s'exprime à ce sujet comme suit:

Le parlement du Canada désire que ces clauses soient abrogées pour la raison, entr'autres, qu'elles sont incompatibles avec les droits et le pouvoir qui lui ont été subséquemment conférés par l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, pour le règlement de son trafic et de son commerce, et parce que le maintien de ces clauses tend à faire naître des complications et des embarras dans un empire tel que celui qui gouverne Sa Majesté, où l'on reconnaît à chacune des colonies autonomes qui en font partie, le droit de définir ses relations fiscales avec toutes les nations étrangères, la mère-patrie et les colonies-sœurs.

Si par le droit que l'on invoque ici, on prétend pouvoir établir un tarif douanier uniforme applicable à toutes les nations étrangères, à la mère-patrie et aux colonies anglaises, le gouvernement de Sa Majesté ne conteste pas la validité de cette prétention. Mais si l'on doit comprendre que le droit implique le pouvoir d'imposer des droits différentiels contre les diverses nations étrangères, ou contre la mère-patrie, ou en faveur de quelques colonies particulières, le gouvernement de Sa Majesté se voit obligé de faire remarquer que cette interprétation est trop étendue, car jusqu'ici aucun droit d'une nature aussi générale n'a été reconnu, de même qu'il resterait à savoir si les nations étrangères l'admettraient.

Il est maintenant inutile de traiter la question de savoir si une colonie autonome a le pouvoir, avec l'assistance du gouvernement de Sa Majesté et par négociation suivant l'usage diplomatique ordinaire de faire des conventions fiscales spéciales avec un pays étranger en particulier. Il n'est pas maintenant non plus nécessaire de toucher à la question de savoir si une colonie a le pouvoir sans une législation impériale semblable à l'Acte des douanes des Colonies Australiennes de 1872, d'accorder des droits différentiels à quelques colonies en particulier. Ces questions toutes importantes qu'elles soient peuvent être traitées indépendamment des traités anglo-belge et anglo-Zollverin, dont parle spécialement l'adresse du parlement du Canada.

On remarquera que lord Knutsford, dans son langage diplomatique dit simplement que l'interprétation donnée par l'adresse aux pouvoirs conférés au Canada est trop étendue, et que, jusqu'ici on n'a jamais reconnu aux colonies aucun droit d'une nature aussi générale.

Il admet le droit pour les colonies autonomes de faire un tarif général applicable à toutes les nations, y compris la métropole et les colonies-sœurs, mais il déclare que le droit de faire un tarif de faveur pour une nation quelconque, même pour la métropole, n'a pas été reconnu.

Et dans le paragraphe suivant, il décline l'invitation implicite de discuter le pouvoir d'une colonie de faire des traités de commerce avec l'étranger par l'entremise des repré-

sentants attitrés de sa Majesté, et même celui de faire, en dehors d'une législation impériale, une convention douanière avec une colonie-sœur.

Il ne veut pas dire si nous pourrions négocier, par l'entremise des ambassadeurs anglais, un traité de commerce s'appliquant à nous seuls, indépendamment du reste de l'empire; ni si nous pourrions, sans l'intervention de la sanction du parlement impérial, conclure une convention douanière avec Terre-Neuve, par exemple, ou les Bermudes, etc. Mais il dit que nous n'avons pas le droit d'é luder cette question en donnant un tarif préférentiel à une nation étrangère, ni même à la métropole, ce qui, permettrait d'établir la réciprocité sans avoir recours à un traité formel.

Au fond et en résumé, la dépêche de lord Knutsford explicite sur deux points, l'un important, et l'autre secondaire, est volontairement très vague sur le point principal. Cependant, malgré la réticence du secrétaire des Colonies, nous savons fort bien que le gouvernement impérial a maintes fois autorisé ses représentants à l'étranger à servir d'intermédiaire entre une colonie et la nation près de laquelle ils étaient accrédités, dans le but de négocier un traité de commerce. Sir A. T. Galt Fall a négocié de cette façon un traité de commerce entre le Canada et l'Espagne, traité qui n'a pas abouti. Les ministres plénipotentiaires de la Grande Bretagne à Washington, ont maintes fois prêté leur concours à des négociations de ce genre.

Mais il est clair que le gouvernement impérial ne veut pas permettre à ses colonies de négocier directement avec l'étranger, même pour des conventions commerciales. Et cependant c'est une des conditions les plus essentielles à notre progrès et à notre prospérité. Tout le monde, sans exception, demande qu'il nous soit permis, comme complément de notre autonomie administrative, de négocier nous mêmes nos conventions commerciales avec l'extérieur. Nous ne pouvons absolument pas rester dans la position où nous met Lord Knutsford, exposés à voir tous les marchés extérieurs se fermer à nos produits et ne pouvant chercher à nous les faire ouvrir que par l'entremise des ambassadeurs anglais; et si cela fait l'affaire des braves industriels de Birmingham, Manchester ou Paisley. Notre industrie, dans certaines directions où elle a été favorisée par la protection, a pris un tel développement que notre marché local ne lui suffit plus; il faut que nous puissions lui faire des débouchés. Notre agriculture dont les produits s'exportaient aux États-Unis, ne peut pas rester sans souffrir énormément, avec le seul marché anglais pour débouché et pour une partie seulement de ces produits.

Nous ne doutons pas qu'une agitation loyale mais sérieuse et déterminée, parviendrait à obtenir du gouvernement impérial que l'on nous permette de négocier nous-mêmes nos traités de commerce avec l'étranger, sauf à circonscrire ce

pouvoir par les garanties nécessaires à la sûreté de l'empire, et sauf à stipuler que, dans tous les cas, la métropole aura droit au traitement de la nation la plus favorisée.

MELANGES

Deux épiciers ont été récemment condamnés à l'amende par M. le magistrat Dugas, pour avoir vendu du café mélangé avec d'autres matières, sans indiquer sur les paquets que c'était un mélange et non du café pur.

La loi qui gouverne la matière, est l'acte fédéral 53 Victoria, chap. 26, section 2, sous-section G, § (1), dont voici le texte:

On pourrait se demander pourquoi la loi autorise la vente de denrées alimentaires falsifiées, même lorsque les ingrédients ajoutés à l'article pur ne sont pas nuisible à la santé. La réponse est que ces falsifications ou mélanges, pour employer un euphémisme, sont recherchés par le public à cause de leur bon marché et l'on peut argumenter avec toutes les apparences de la raison que c'est le public, par sa passion irréfléchie pour le bon marché, qui encourage toutes ces falsifications.

Mais le public en question est ignorant et la loi a entrepris de le protéger contre sa propre ignorance et aux dépens des marchands détailliers qui servent le plus souvent sans en avoir conscience, d'intermédiaire entre les fabricants de mélanges et les naïfs consommateurs.

De sorte que la loi, entre les mélangeurs, les seuls coupables, s'il y a culpabilité, et les consommateurs dupes par cupidité, est surtout redoutable pour ceux qui vendent, telle qu'ils l'achètent du mélangeur, la marchandise du prix que demande le consommateur.

Et grâce à cette protection accordée au falsificateur qui peut ainsi satisfaire la passion du consommateur pour le bon marché, l'usage de la marchandise pure diminue chaque jour, le mélange se fait de plus en plus le maître du marché, et le consommateur finit par n'avoir plus qu'une idée vague de ce que pourrait bien être la marchandise qu'il achète, si elle était pure.

Que nos lecteurs en faisant l'expérience; il n'y a pas un client sur dix, peut-être, qui ne se croirait trompé, floué, volé, si on lui donnait du café pur au lieu du mélange auquel il est habitué.

"Si quelque matière ou ingrédient non nuisible à la santé a été ajouté à la substance alimentaire ou à la drogue parce que cette addition était nécessaire à sa production ou préparation comme article de commerce, en l'état convenable pour le transport ou la consommation, et non pour augmenter frauduleusement le volume, le poids ou la mesure de la substance alimentaire ou de la drogue, ni pour en cacher la qualité inférieure et si l'étiquette qui distingue l'article porte la mention que c'est un mélange, en caractères apparents formant partie inséparable du corps de l'étiquette et porte aussi l'adresse du fabricant."

Mais il ne s'agit pas en ce moment d'essayer de réformer le goût dépravé du public ; il s'agit de mettre nos lecteurs en garde contre une mésaventure du genre de celle qui est arrivée à deux de leurs confrères. Pour être plus certains de donner la véritable interprétation du récent jugement de M. le juge Dugas, nous nous sommes adressé à l'honorable magistrat lui-même, qui nous a donné comme suit la substance de son jugement :

" Il s'agit de savoir si l'intention de la loi est qu'il suffise que le "manufacturier" dont les produits sont mélangés de matières non nuisibles à la santé, étiquette la boîte ou le bocal dans lequel il vend la marchandise au détailleur, ou bien s'il faut que le détailleur lui-même étiquette de la même manière chaque partie de la même denrée alimentaire qu'il débite à sa clientèle.

" Il est évident que le but de la loi est de protéger l'acheteur contre toute fraude et toute surprise dans l'achat de ces denrées alimentaires. S'il suffisait que le marchand de détail eût un bocal étiqueté suivant la loi qu'il pourrait mettre dans son magasin sous son comptoir, dans son hangar, dans la décharge ou *back store* ou dans tout autre endroit où l'acheteur n'a pas accès, cette clause deviendrait parfaitement inutile. La loi dit que chaque article vendu ou offert en vente doit être étiqueté. Il me semble que cela veut dire que, non seulement ce qui se trouve dans le bocal et qui, par conséquent, est exposé ou offert en vente, doit être étiqueté, mais aussi chaque article qui est actuellement vendu. Or, la vente d'un quarteron, d'une demi-livre, ou d'une livre de café, effectivement faite que lorsqu'elle est pesée et séparée du reste. D'après le code civil même, la vente n'est parfaite, lorsqu'il s'agit de partie d'une plus grande quantité, que lorsque la séparation a eu lieu.

" De prime abord, il paraît dur d'exiger pareils soins du marchand de détail ; cependant si l'on réfléchit mieux, l'on verra que cette protection est due à l'acheteur, qui, lorsqu'il demande une livre de café et ne veut rien avoir que du café, est intéressé à savoir si on lui donne un mélange. Il n'y a pas d'autre manière pour lui de le constater, du moment que la loi permet la vente de pareils mélanges, que de soumettre le vendeur à cette obligation. C'est le moyen de prévenir la fraude sur le grand nombre des marchandises qui se vendent de cette façon, par quarterons, demi-livres, livres, etc. D'ailleurs, il n'y a pas de raison pour que ces denrées alimentaires mélangées ne soient pas emballées et étiquetées d'avance. Encore une fois, il m'est impossible de donner une autre sens à la loi."

" Je dois dire que les défenseurs actuels tout en subissant une condamnation, doivent être déclarés parfaitement honorables et que, s'ils sont coupables, ils ont agi dans l'ignorance d'une loi très difficile à interpréter. Et j'ajouterai qu'un autre tribunal donnerait peut-être une autre interprétation à la loi."

Ainsi, il est clair, d'après l'interprétation de M. le juge Dugas, que la loi exige la présence, sur tout paquet, sac ou autre enveloppe, contenant un article mélangé du mot "compound" ou, en français "composé ainsi que du nom et de l'adresse du manufacturier. D'après le savant magistrat, il ne suffit pas que le paquet original porte le mot en question avec l'adresse du manufacturier, mais la loi en exige autant des paquets plus petits dans lesquels l'épicier livre la marchandise au consommateur.

Le seul moyen de se mettre sûrement en règle avec cette loi, serait donc d'acheter ces marchandises, tout emballées en livres, demi-livres et quarterons, marquées conformément en la loi et de ne jamais vendre que des paquets entiers. Il y a, d'ailleurs une foule de marchandises qui se vendent de cette façon, autrement, il faudrait que le détailleur marquât lui-même sur ses sacs, non seulement le mot "composé" ce qui à la rigueur, serait possible, mais encore, le nom et l'adresse du fabricant.

Nous devons dire que les magistrats de Toronto ont interprété la loi comme M. le juge Dugas, mais que d'un autre côté, l'opinion contraire a été exprimée par un autre juge et que de plus, l'affaire a été portée en appel.

Mais en attendant que cet appel soit décidé, nos lecteurs sont exposés à des poursuites de la part des agents du revenu et des *informers* et nous croyons qu'ils devraient demander au gouvernement de suspendre les poursuites jusqu'à ce que la cour d'appel ait établi quelle est la véritable interprétation de la loi.

LA SITUATION DES BANQUES

Au 31 mars dernier, d'après les chiffres publiés dans la *Gazette du Canada*, les dépôts du public, tant en compte courant que portant intérêt, se montaient à \$154.176.957, ce qui donne une augmentation de \$800.000 en chiffres ronds pendant le mois. Le mois de mars n'est pas un mois de dividende, ce n'est pas une fin de quartier de loyer, ni d'échéance de coupons d'obligations ou débetures. L'augmentation des dépôts du public, dont \$300.000 appartiennent aux dépôts en compte courant et \$500.000 aux dépôts portant intérêts, peut donc être attribuée, à peu près dans les mêmes proportions au commerce et à l'épargne. Il suffit d'ailleurs de cette légère augmentation des dépôts en compte courant, après l'échéance des billets du 4 mars pour donner une bonne opinion de la liquidation qui s'est faite à ce moment-là.

La circulation a diminué de \$227.000. C'est assez naturel ; il n'y avait pas de ventes de produits agricoles à la campagne et il a fallu envoyer à la ville plus d'argent que la campagne n'en recevait.

Les comptes courants avec les banques des Etats-Unis et de l'étranger, en dehors de la Grande Bretagne, se soldent par une balance active de \$18.000.000. Ceux avec

les banques du Royaume-Uni se soldent par une balance passive de près de \$500.000. Nous avons donc tiré sur l'Angleterre pour plus que nous y avions de fonds, tandis que nous avons placé à l'étranger, on peut dire presque exclusivement aux Etats-Unis \$18.000.000 de nos fonds. Ces placements à l'étranger, sont d'un grand secours pour les riches banques anglaises, qui n'ont pas au Canada un marché suffisant pour leurs capitaux ; mais aux époques de grande activité, il nous semble que l'on cultive un peu trop le marché étranger et que l'on ne donne pas au nôtre tout ce qu'il pourrait absorber. Si M. le Major McKinley se mettait en tête de protéger les capitaux américains contre les nôtres, comme il protège les industries américaines, il y aurait chez nous des moments où le capital serait à très bon marché, ce qui aiderait sans aucun doute au développement de nos industries ; et, à d'autres époques, notre marché ne subirait pas aussi gravement l'inconvénient d'une pénurie d'argent. Mais les Etats-Unis ouvrent leurs portes toutes grandes à nos capitaux — dont nous ne sommes cependant pas encombrés — et ils les ferment à nos produits. Ce n'est guère là un procédé de bon voisinage ; on y reconnaît bien l'égoïsme intraitable qui règle toutes les transactions entre nos voisins et les autres pays.

Les escomptes en cours ont augmenté de \$4.500.000. C'est la clef de la situation. En prenant pour chiffre moyen des escomptes \$180.000.000 et en prenant pour date moyenne trois mois, on trouve que chaque mois voit l'échéance de \$45.000.000, de billets et traites. Il a donc été escompté de nouveau, en mars, quelque chose que \$50.000.000 y compris les renouvellements, qui doivent y compter pour une somme considérable, en égard à la stagnation qui régnait alors et qui a dû restreindre considérablement le nombre des nouveaux escomptes.

Les espèces, billets du Dominion et chèques et billets d'autres banques forment un total de \$23.000.000 d'argent monnayé ou de papier-monnaie ayant cours au Canada, soit l'équivalent du fonds de réserve ou environ 35 p.c. sur le capital versé ou enfin 72 p.c. de la circulation.

Voici le tableau comparatif des principaux chapitres de l'état en question :

	Fév. 1892	Mars 1892
Capital autorisé.....	\$75,994,665	\$75,994,665
Capital versé.....	61,500,966	61,516,842
Réserves.....	23,947,508	23,964,849
Circulation.....	32,711,015	32,483,965
Dépôts des gouvernements.....	6,010,615	5,771,717
Dép. publics remb. à demande.....	60,029,923	60,352,542
Dép. publics remb. après avis.....	93,394,227	93,824,415
Dép. ou prêts d'autres banques garantis.....	110,000	105,000
Dép. ou prêts d'autres banques non garantis.....	2,842,871	2,754,556
Balances dues à d'autres banques sur échanges journaliers.....	137,410	94,495
Balances dues à d'autres banques		

	209,246	140,634
à l'étranger.....	209,246	140,634
Balances dues à d'autres banques en Angleterre.....	1,685,761	2,652,992
Autres dettes.....	358,512	203,560
Totaux, passif.....	\$197,489,682	\$198,683,968
ACTIF		
	Fév	Mars
Espèces.....	\$ 5,996,998	6,105,187
Billets du Dominion	10,538,883	10,553,358
Dépôts en garantie de la circulation..	846,927	846,927
Billets et chèques d'autres banques..	7,182,447	6,335,141
Prêts à d'autres banques en Canada, garantis.....	110,000	105,000
Dépôts faits à d'autres banques au Canada.....	3,119,497	3,225,346
Du part d'autres banques sur échanges journaliers.....	184,146	185,954
Balances dues par banques étrangères.....	17,612,793	18,165,638
Balances dues par banques anglaises.....	4,692,633	2,358,549
Obligations fédérales.....	3,059,034	3,054,034
Valeurs mobilières autres que les fonds fédéraux....	6,449,879	6,580,869
Valeurs de chemins de fer.....	5,842,569	5,918,759
Prêts sur titres et valeurs.....	14,720,222	14,905,269
Escomptes et avances.....	186,116,911	190,647,185
Prêts aux gouvernements.....	2,161,170	2,130,161
Effets en souffrance.....	2,658,891	2,666,707
Immeubles.....	1,149,973	1,100,241
Hypothèques.....	779,983	772,604
Immeubles occupés par les banques...	4,487,244	4,514,213
Autres valeurs.....	1,837,215	1,469,398
Totaux, actif.....	\$279,547,605	\$281,640,935

LA PAILLE

ET SES DIVERS EMPLOIS

La paille a eu, il y a quelque temps, les honneurs de l'Académie des sciences.

Le célèbre chimiste Payen considérait la paille comme de la cellulose pure, celle-ci étant une combinaison d'hydrogène, d'oxygène et de carbone et l'élément constitutif du bois et des végétaux. D'après des analyses plus précises, faites par M. Herbert, la paille ne contiendrait que 30 0/0 de cellulose, 20 0/0 de vasculose, composé entrant également dans la composition chimique du bois. Le reste est une gomme qui, sous l'action d'un acide, se transforme facilement en un corps voisin du sucre par sa composition, et que l'on appelle la xylose. Cette composition de la paille explique la possibilité de son emploi dans la fabrication du papier et aussi la difficulté de sa mise en pâte, et la forte quantité de déchets qui résulte de cette transformation.

Se basant sur les principes soumis à l'Académie des sciences, que nous ne faisons qu'énumérer, car la place nous ferait défaut, un Américain a rêvé, pour la paille, de plus hautes destinées.

Un fabricant de New-York est parvenu à fabriquer des planches artificielles pour parquets et autres usages. Ces planches sont en paille comprimée ; elles peuvent se raboter et retiennent les clous comme du véritable bois. Elles ont l'avantage de n'avoir ni noeuds, ni contre-sens, ni fentes, ni gerçures. Elle ne sont pas sujettes à la pourriture sèche : elles ne jouent jamais, et

leur résistance est plus grande que celle du bois.

Un article où la paille joue un grand rôle, c'est le balai. La paille employée à cet effet provient du blé d'Inde.

Les manufacturiers de balais de Ghicago viennent de tenir un congrès, après lequel ils ont acheté à peu près toute la paille de blé d'Inde disponible. Par suite, les prix des balais ont considérablement augmenté, ce qui a mécontenté les épiciers en gros de toute l'Amérique.

Il y a un demi-siècle encore que nous étions tributaires de l'étranger pour les chapeaux et les tresses de paille. Ces objets nous arrivaient de la Toscane, de l'Angleterre, de la Suisse, de la Belgique et, plus tard de l'Amérique et des Indes.

Mais, depuis quelques années, il s'est élevé, en France, de colossales fabriques de chapeaux de paille, occupant plus de 500 ouvriers, dont les principales se trouvent à Paris, Nancy, Belfort, Saint-Georges-d'Espérance, Lunéville, Caussade, etc.

On se fera une idée de l'importance du commerce de la paille pour chapeaux par le petit tableau suivant :

<i>Importation moyenne annuelle</i>	
Chapeaux de paille.....	Fr. 9.000.000
— d'écorce, etc.....	3.500.000
Tresses pour chapeaux.....	8.500.000
Total.....	Fr. 21.000.000
<i>Exportation moyenne annuelle</i>	
Chapeaux de paille.....	Fr. 10.000.000
d'écorce, etc.....	500.000
Tresses pour chapeaux.....	400.000
Total.....	Fr. 10.900.000

Ce qui nous représente un commerce annuel international de plus de trente millions de francs.

L'industrie de la paille pour chapeaux n'occupe pas seulement les ouvriers de fabriques qui finissent le chapeau, mais encore une foule de travailleurs qui, l'hiver, à temps perdu, se livrent du tressage de la paille.

Quiconque possède de la tresse, dans le Dauphiné notamment, est propriétaire d'une somme relative. L'ouvrier peut sans crainte, entrer dans un café, dans une épicerie, voire même chez un boulanger, sans avoir un sou en poche. L'ouvrier solde ses achats avec de la tresse qui a toujours une valeur intrinsèque. On peut appeler ce genre de monnaie : *la monnaie de paille*.

A Java, la fabrication des chapeaux a pris une grande importance ; les indigènes excellent dans le tressage et le dressage de chapeaux.

Nous donnons deux dessins de ces ouvriers occupés l'un à tresser la paille, l'autre à dresser le chapeau.

Aux Philippines, on fabrique les chapeaux avec les feuilles du nipa, ainsi que des éventaill, étuis à cigares, etc.

Ailleurs, c'est le rotin, le palmier la sparte, etc., qui servent de matière première. Quelle que soit cette dernière, le chapeau est toujours dénommé chapeau de paille.

(L'Industrie Parisienne.)

Le régime économique de l'Inde Anglaise

APROPOS D'UN LIVRE RÉCENT

(Suite)

"C'est chez moi que vous prendrez votre outillage, vos vivres, vos vêtements. Le territoire de nos colonies est le prolongement du territoire de la métropole ; nous formons ensemble, métropole et colonies, une vaste union douanière ; les marchandises métropolitaines doivent pénétrer chez vous comme elles chez nous, libres de tous droits ; les marchandises étrangères, au contraire, doivent être arrêtées à vos portes par les mêmes droits qui les arrêtent aux nôtres". Tel est le langage que tenait alors la métropole. Aujourd'hui, tout est changé. La colonie, outillée, produite, avec son agriculture et son industrie, bien au delà de ce qu'elle consomme. Elle cherche alors des débouchés ; elle se tourne vers la métropole et lui dit "Puisque nous sommes un même territoire, puisque nous formons une association, une union douanière, vos portes vont être, je l'espère, ouvertes à nos produits ; ils y entreront librement, sans payer de droits, tandis que les produits étrangers continueront à être arrêtés par un tarif élevé. C'est là la juste réciprocité de ce que vous m'avez imposé. Et encore, ce que vous m'imposiez pouvait me tuer, car j'étais alors de constitution bien peu robuste ; vous, vous êtes adulte et vigoureuse, et cela se traduit tout au plus pour vous par une diminution de recettes"(1).

A ce raisonnement si juste, si bien fondé, la métropole répond d'assez mauvaise grâce, et c'est tout au plus si elle consent à certaines détaxes d'un quart, de moitié sur les produits coloniaux, franchise absolue pour ses produits à l'entrée des colonies dès le premier jour, même aux heures les plus critiques ; simples réductions de droits — pas toujours accordées, d'ailleurs, — sur les produits coloniaux à l'entrée de la métropole, même quand le budget de l'Etat est solidement assis et pourrait se passer de certaines recettes. C'est là ce qu'on appelle le régime de l'union douanière ; c'est là ce que tolèrent les principes d'égalité.

Voilà deux aspects de la question en ce qui concerne la France et plusieurs autres contrées, notamment l'Espagne, qui est, en cette matière, cent fois, mille fois plus injuste et plus imprévoyante que nous. Voici maintenant un troisième aspect, qui concerne plus spécialement l'Angleterre.

L'Angleterre a, en ce qui nous occupe ici, une conception toute différente de la nôtre. Elle ne se paie pas de mots. Elle ne parle pas d'association, d'union douanière ; elle ne fait pas appel à des sentiments. Elle ne croit pas que des hommes, qui ont des intérêts dis-

(1) En pratique, comme on ne concède pas la franchise absolue, ainsi que l'a démontré récemment pour la Tunisie notre collaborateur Gournay (voir l'Economiste du 19 mars 1892), cela se traduit plutôt par une augmentation de recettes.

tinets et parfois opposés, puissent, sans de graves préjudices, s'imposer longtemps des sacrifices inégaux. Elle ne pense pas que la communauté d'origine et de langue soit une force supérieure à l'antagonisme des intérêts. Elle laisse ces intérêts se développer et chercher leur légitime satisfaction. En un mot, elle ne confond pas la patrie anglaise, cette étendue modique, avec l'immense empire britannique. Dans cet empire, au moins les parties les plus considérables sont laissées maîtresses de leurs mouvements. Leur législation, ce sont elles qui la font ; leurs tarifs, ce sont elles qui les édictent. Et ces tarifs ne réservent pas aux marchandises anglaises un traitement plus favorable qu'aux marchandises étrangères. Et cela est juste. Je ne dis pas que ce soit là pour nous un exemple à imiter : bien des circonstances s'y opposent. Je constate seulement le fait. Or, voici quelques conséquences il a. Les colonies, passant à leur tour par toutes les erreurs des métropoles, combinent leurs tarifs douaniers en vue non pas seulement de se procurer — ce qui est fort légitime — des ressources, mais encore de protéger leurs industries intérieures. Parmi ces industries, il en est que la métropole possède comme la colonie. Les produits de l'industrie métropolitaine avaient jusque-là trouvé de larges débouchés dans la colonie ; la colonie édicte son tarif douanier et même protecteur. Et tout d'un coup le débouché des produits métropolitains se ferme ou se rétrécit. La métropole s'indigne et proteste ; et alors une lutte commence entre les industriels des deux contrées pour faire, les uns maintenir, les autres supprimer ce tarif.

C'est le récit d'une lutte semblable que vient de publier M. Jules Harmand, ministre plénipotentiaire de France, qui a pendant cinq années occupé le consulat général de Calcutta. Bien qu'ayant, durant ce long séjour, beaucoup observé et beaucoup étudié, il n'a pas cru devoir écrire un ouvrage de son cru, et s'est borné à traduire celui d'un homme qui, dans l'administration comme dans l'enseignement, a joui d'une réputation considérable et a pris la part la plus active à la conduite des affaires de l'Inde, je veux dire sir John Strachey (1). Cette modestie de M. Harmand nous a privés d'un travail personnel qui n'eût pu manquer, étant donné l'expérience et le savoir de l'auteur, d'être singulièrement instructif ; mais elle nous a valu une traduction que d'aucuns jugeaient indispensable à nos collections et une préface, qui est une maîtresse œuvre et plus pleine d'idées et d'informations que bien des gros volumes. Je ne suis pas sur tous les points indistinctement d'accord avec l'auteur, mais c'est bien volontiers que je rends un public hommage à sa clairvoyance à son patriotique désir de réformes.

A continuer

(1) L'Inpe, un vol. in-8o. (Société des Editions scientifiques, Paris, 1892).

Renseignements Commerciaux

DISSOLUTIONS DE SOCIÉTÉS

La société "Scantlion & Marshall" grains et provisions, Montréal, composée de Francis Scantlion de Lamark et de Alfred George Marshall de Montréal a été dissoute le 16 avril 1892.

La société "John Maloney & Son" épiciers, Montréal, composée de John Maloney et David Maloney, a été dissoute à partir du 21 avril 1892.

La société "J. J. Vipond & Cie," fruits en gros, Montréal, composée de Thomas S. Vipond et de John J. Vipond a été dissoute le 19 avril 1892.

La raison sociale "McQueen & Corneil," imprimerie, Montréal, composée de C. R. Corneil seul, a été dissoute à partir du 25 avril 1892.

COMMANDITÉS

"Dansereau New Patent Axle Company" fabrique d'essieux de voitures, Montréal. Pierre Dansereau, associé gérant et Soseph O. Bousquet, commanditaire pour la somme de \$5000. Depuis le 23 avril 1892, jusqu'au 23 avril 1902.

NOUVELLES SOCIÉTÉS

"H. et A. Allan" armateurs etc. Montréal, Andrew Allan, John Smith Allan, Hugh Andrew Allan, Andrew Alexander Allan Hugh Montagu Allan et Bryce James Allan, tous de Montréal, depuis le 18 avril 1892.

"Bourdon & Bourdon" entrepreneurs menuisiers, Montréal, Michel Bourdon, depuis le 15 avril 1892.

"Desmarteau & Larivé" courtiers en douanes, d'Assurances etc., Montréal, Alexandre Desmarteau et Louis Larivé fils, depuis le 21 avril 1892.

"Bergeron et Riopel" chausseurs en gros, Joseph Bergeron et Sigefroid Riopel de Montréal, A partir du premier mai 1892.

"Cardinal & St Aubin," plombiers et couvreurs ; Montréal. Albert Cardinal et Oléophas St Aubin, depuis le 18 avril 1892.

"Dubois & Lacasse" machines à coudre, pianos, orgues etc. Montréal, Joseph Gaudias Dubois et Euclide Lacasse, depuis le 25 février 1892.

"Montbleau & Mathurin" bouchers, Montréal, Clovis Montbleau et George Mathurin, depuis le 1er mai 1892.

"Tétrault & Cie" tabac, cigars etc. Montréal, Minnie Allaire et Isaie Tétrault. A partir du 1er mai 1892.

"The Sunday Morning" éditeurs de journal, Montréal. Louis H. Taché et Lionel Dansereau, depuis le 14 avril 1892.

"Lapierre & Cie" restaurant, Montréal, Charles Cyprien Bardette dit Lapierre, et Léon Archambault, depuis le 1er mai 1892.

"Perreault & Perrault," entrepreneurs-maçons, Montréal, Napoléon Perreault et Jacques Perrault, depuis le 1er avril 1892.

"The Canada Paint Company" (Limited) compagnie constituée par Lettre Patentes en date du 23 janvier 1892, Principal siège d'affaires dans la province à Montréal. Sydney McKinnon, de Toronto, président.

"Bérubé & Houlé," peintres etc. Montréal, William Bérubé et Casimir Houle, depuis le 18 mars 1892.

RAISONS SOCIALES.

"Kenneth Campbell & Co." pharmacie etc. Montréal, Kenneth Charles Campbell, seul, depuis le 1er avril 1892.

"Lamarche & Corbeau" nouveautés, Montréal, Louis Joseph Corbeau, seul, depuis le 11 avril 1892.

"Jeffery & Co." marchands, Mont-

réal, Henry John Jeffry, seule depuis le 16 février 1892.

"E. H. Hannah & Coy." hotel etc., Lachine, Sara Hannah, seule, depuis le 1er mai 1890.

"Médéric Boucher et Cie" chapeaux et fourrures, Montréal, Caroline Cox épouse de Médéric Edouard Boucher, seule, depuis le 10 mars 1892.

"Hua Richardson & Co." cuirs, Montréal, James Richardson, seul, depuis le 21 avril 1892.

"R. J. Devins" agence du Renova-teur Parisien des cheveux de Luby, Montréal, Paul Cafferty seul, depuis le 22 avril 1892.

"Henry Ward & Co." agence d'im-mebles, comptabilité etc. Henry Ward seul depuis le 1er janvier 1892.

DEMANDE DE SEP. DE BIENS

Dame Justine Cardin épouse de M. Hermas Savaris, commerçant de Va-rennes.

Dame Hila Ann Shelters, épouse de Joseph H. Knapton, commerçant de Bedford.

Dame Léontine Alexia Gehrling épouse de Jean François Giroux, mar-chand de Montréal.

Dame Edwige Martel épouse de M. Maurice Lebeau, hôteliers, de St Joa-chim de la Pointe Claire.

DIVIDENDES

Dans l'affaire de M. F. A. St Laurent de Québec; premier et dernier dividen-de payable à partir du 9 mai, G. H. Burroughs, curateur,

Dans l'affaire de Martin Beck, de Montréal; premier et dernier dividen-de payable à partir du 10 mai. David Williamson, curateur.

Dans l'affaire de F. P. Pelletier & Cie premier et dernier dividende à partir du 9 mai. J. P. Royer et R. R. Burrage, curateurs.

Dans l'affaire de Joseph Labbé & Cie de Québec; premier et dernier dividen-de payable à partir du 9 mai. Nap. Mat-te, curateur.

Dans l'affaire de W. A. Craven & Cie. de Montréal; premier et dernier divi-dende payable à partir du 2 mai. A. F. Riddell, curateur.

CURATEURS

M. Henry A. Bédard a été nommé curateur à la faillite de Geo. Delisle & Cie, de Chicoutimi.

MM. Kent & Turcotte ont été nomi-nés curateurs à la faillite de M. P. E. Roy, de Coaticooke.

M. G. J. Walker a été nommé cura-teur à la faillite de M. Ohs, Charlebois de Lachute.

M. F. Valentine a été nommé cura-teur à la faillite de M. E. C. Prince, de St Grégoire,

M. A. Lamarche a été nommé cura-teur à la faillite de M. Ovide Duchène, de St Jovite.

M. Amédée Lamarche et L. S. Oliver ont été nommés curateurs à la faillite de M. Alfred Vincelette de St Léonard.

M. John Hyde a été nommé curateur à la faillite de M. Wm. J. Lunan de Soré.

M. de Lory Macdonald a été nommé curateur à la faillite de M. Patrick Mc-Garity, de Montréal.

MM. Lamarche et Olivier, ont été nommés curateurs à la faillite de M. J. D. Paré, de Montréal.

FAILLITES

Lachute.—M. Charles Charlebois, fon-deur, a fait cession de ces biens.

Soré.—M. Wm. J. Lunan, épiciier, a fait cession de ses biens.

St Jovite.—M. Ovide Duchène, maga-sin général, a fait cession de ses biens.

Montréal.—William Moodie, épiciier, a fait cession de ses biens.

Passif environ \$5,000. Assemblée des créanciers, le 6 mai.

Chas. A. Smith, fabricant de cigares (Montreal Cigar Association), étant ab-sent du pays, M. Chas. Desmar-teau a été nommé gardien provisoire et les créanciers sont convoqués pour le 3 mai.

Mme G. Lepage, marchande de fer. a fait cession de ses biens.

MM. Bissonnette & Cie, mercerie, bonnetterie, etc., ont fait cession de leurs biens.

Vaudreuil.—M. Dieudonné Brulé spécu-lateur, etc. a fait cession de ses biens. Sa faillite est due à la dépréciation des pro-priétés foncières.

Lachute.—On dit que MM. Chapman et Drysdal, entrepreneurs, sont gênés.

St Léonard.—M. Alfred Vincelette, magasin général a fait cession de ses biens.

Stanbridge Est.—M. W. H. Briggs; ma-gasin général, a reçu une demande de cession.

AVIS DE FAILLITE

DANS L'AFFAIRE DE GEO. C. DEVAULT

Hôtelier de la Cité de Montréal, Failli.

Les soussignés vendront par encan public en détail,

Samedi, le 30 Avril 1892

à 10 heures a. m., à la place d'affaires du failli, No 1461 rue Notre-Dame, tout l'actif mobilier du susdit, consistant en un Piano Cottage, set de salon, canapé, lits, sets de chambres, tapis, prelarts, set de salle à dîner, range, vaisselle et verrerie, garniture de bar, safe, harnais et voitures, etc.

OHS. DESMARTEAU,

MARCOTTE FRERES,

Encanteurs.

Banque Ville-Marie

AVIS est par le présent donné qu'un divi-dende de trois pour cent (3 p. c.) payable le premier jour de juin prochain, a été déclaré pour le semestre courant, sur le capital versé de cette institution.

Les livres de transfert seront en consé-quence fermés du 20 au 31 mai inclusivement.

L'assemblée générale annuelle des action-naires de la dite banque aura lieu à son bu-reau principal, à Montréal, mardi, le vingt-et-un juin prochain, à midi.

Par ordre du bureau de direction.

W. WEIR,

Président.

Montréal, 26 avril 1892.

L. A.

Banque Jacques-Cartier

Dividende No 53

AVIS est par le présent donné qu'un divi-dende de trois et demi (3½) pour cent, sur le capital payé de cette institution, a été dé-claré pour le semestre courant, et sera paya-ble au bureau de la banque, à Montréal, le et après mercredi, le 1er juin prochain.

Les livres de transports seront fermés du 18 au 31 mai prochain inclusivement.

L'assemblée générale annuelle des action-naires de la banque aura lieu au bureau de la banque, à Montréal, mercredi, le 15 juin aussi prochain, à une heure p. m.

Par ordre du bureau.

A. DE MARTIGNY,

Directeur-Gérant.

Quand bébé fut malade, elle prit du Castoria;

Quand elle fut enfant, elle en voulut encore;

Quand elle devint plus grande, elle disait: Je l'adore;

Depuis tous ses enfants ont pris du Castoria.

NOS PRIX COURANTS BOIS DE SERVICE

Table listing various types of wood service (Pin, Epinette, Pruche) with dimensions and prices per unit.

BOIS DURS

Table listing various types of hard wood (Acajou, Cèdre, Noyer, etc.) with dimensions and prices per unit.

Advertisement for T. PRÉFONTAINE and J. L. DUHAMEL, Marchand-Tailleur, Bois de Sciage, 1680 rue Ste-Catherine.

La Construction

Contrats donnés pendant la semaine terminée le 23 avril 1902.

Chez M. G. MANN
Architecte.

Rue St Denis.—Trois bâtisses à 3 étages formant six logements.

Maconnerie, Perrault et Riopel
Charpente et menuiserie, Benoit et Cie.

Couverture
Plombage, B. Galarneau
Brique, Marsan, Casavan & Bergeron
Enduits, Jos Chamberland
Peinture & Vitrerie, Pauzé et Lamouche.

Propriétaire, L. G. Chaussé.
Rue DeLorimier.—Deux bâtisses à 3 étages formant six logements.

Entrepreneurs Généraux, Paillé & Lefebvre.
Propriétaire, Théodule Riopel.

Chez M. CHAS, CHAUSSÉ
Architecte

Rue Sherbrooke.—Une bâtisse (résidence) à 5 étages.

Maconnerie
Charpente et menuiserie, A. Laurent.

Couverture, Brodeur & Lessard;
Plombage Brodeur & Lessard;
Chauffage, Brodeur & Lessard;
Brique
Enduits, J.-B. Mailhot & fils
Peinture et vitrerie, J. B. Laurin;
Propriétaire, F. L. Bélique;

Chez MM. WRIGHT & FILS,
Architecte,

Mechanics' Building

St-Lambert, Eglise presbytérienne.
Entrepreneur, Geo Beatty, St-Lambert.

Chez MM. PERRAULT & MESNARD,
Architectes.

Rue St-Antoine.—Séminaire de Philo-sophie.

Maconnerie, Boucher et Hubardeau;
Charpente et menuiserie Paquette et Godbout.

Couverture
Plombage
Brique
Enduits
Peinture et vitrerie
Ouvrages en fer, Canadian Bridge Co
Propriétaire, Séminaire de S. S. de Montréal.

Rue Craig, coin St-Denis.—Une bâtisse à 4 étages, formant 8 magasins et 3 logements.

Maconnerie, Labelle et Ouimet;
Charpente et menuiserie,
Couverture, Omer Ouimet;
Plombage do

Brique, Jos. Brunet & fils;
Enduits,
Peinture et vitrerie,
Propriétaire, Omer Ouimet.

Hochelega. Menuiserie et décoration intérieure à l'église d'Hochelega.
Charpente et menuiserie, Boileau frères.

Décoration ou Lincrusta Walton,
Lefebvre et Duquette;

Peinture et vitrerie, Boileau frères
Propriétaire, la Fabrique d'Hochelega.

Rue Sherbrooke. Une bâtisse (résidence) à trois étages.

Maconnerie, J. B. Desroches;
Charpente et menuiserie, L. Carrière;

Couverture, Pelletier Brosseau & Cie
Plombage, Jacotet & frère;
Brique, P. Brunet;
Enduits, E. Pelletier;
Peinture et vitrerie, L. Carrière;
Propriétaire, Dr Brassard,

PERMIS DE CONSTRUIRE

No. 27 quartier St-Anne.
Rue Favard No. 33. Une bâtisse à 2 étages, 1 logement 24. 6x37.6 murs en bois-et brique, couverture plate en gravois. Propriétaire, Mme S. Outhbert; Architecte W. McLea Walbank. Coût probable \$1,250.

No. 28 quartier St. Louis,
Avenue Laval No. 54. Une maison à 3 étages 2 logements, 25x15, murs en brique couverture plate en gravois ou ciment. Propriétaire Mmc H. P. Pepin; Architectes Resther et Fils, maisons, Picard et Ménard. Coût probable de \$4,500 à \$5,000.

No. 29 quartier St. Louis.
Avenue Laval, vis-à-vis le carré St. Louis. Une maison à 4 étages, 2 logements, 21x45 murs en brique, toit français, ardoise et tôle galvanisée. Propriétaire E. W. Villeneuve Archt., G. de G. Lanquedoc; maçons Chapleau et Lemay; charpentier, Antoine Audette. Coût probable \$6,000.

Banque d'Hochelega

DIVIDENDE NO. 32.

Avis est par le présent donné qu'un dividende de trois par cent a été déclaré, au taux de six par cent par année, sur le capital payé de cette institution, pour, le semestre courant et qu'il sera payable au bureau principal de la banque et à ses succursales, le, et après le 1er juin prochain. Le livre de transferts sera fermé du 17 au 31 Mai inclusivement.

L'assemblée annuelle des actionnaires aura lieu au bureau de la banque, à Montréal, mercredi, le 15 juin prochain à 3 heures de l'après-midi.

Par ordre du bureau
M. J. A. PRENDERGAST,
Gérant.

ARRETEZ

CETTE TOUX CHRONIQUE!

Car elle pourrait dégénérer en Phtisie Pulmonaire. Pour les Affections Scrofuleuses, Phtisiques, Anémies et Maladies Similaires il n'y a que

L'EMULSION

d'Huile de Foie de Morue de

SCOTT

AUX HYPOPHOSPHITES

de Chaux et de Soude

QUI PUISSE OPÉRER UNE GUÉRISON.

Supérieure à toutes les autres émulsions en qualités régénératrices, son goût est très agréable.

L'EMULSION SCOTT

Se vend qu'en flacons couleur saumon.
Se méfier des imitations. Prix, 50 cts. et \$1.00.

C'EST GRATIS

Pour l'examen. Coupez cette annonce, envoyez-la à notre adresse et nous vous enverrons la montre par express. "C. O. D.", franc de port; nous payons les frais de transport. Vous pouvez l'examiner; si vous ne la trouvez pas telle que décrite ici, laissez-la entre les mains de l'agent; si au contraire, vous en êtes parfaitement satisfait, vous n'avez qu'à lui payer notre **PRIX SPÉCIAL** de \$9.95 et garder la montre. Une montre comme celle-ci n'a jamais été annoncée sur les journaux auparavant. C'est un **MARQUE D'OR** qui mérite d'être sur votre poignet. Cette montre est fabriquée d'une composition métallique recouverte de deux lames d'or de 28 carats, garantie en tout. Le boîtier, le couvercle, le fond, le cadran, la main, les vis, les aiguilles et le bracelet sont garantis. **PRENEZ GARDE AUX IMITATIONS.** Le mouvement imite beaucoup le "Waltham", riche-ment monté sur rubis, vitesse de 28,000 battements à l'heure, balancier à expansion, pignon et échappement brevetés et garanti chronomètre fidèle. Une garantie est envoyée avec la montre. On vend ces montres pour \$25.00 partout ailleurs. Adresse **SEARS & CIE**, 224 Rue Yonge, Toronto, Can.

Vous le payez rien du tout

H. C. LeTOURNEUX, prés. C. LeTOURNEUX, v. prés. J. LeTOURNEUX, sec. tré

LETOURNEUX, FILS & CIE

MARCHANDS-FERRONNIERS

NOS. 261, 263 ET 265, RUE ST-PAUL
A l'enseigne de l'enclume, **MONTREAL**

ROBIN & SADLER

MANUFACTURIERS DE

COURROIES EN CUIR

2518, 2520 et 2522 Rue Notre-Dame, **MONTREAL.**

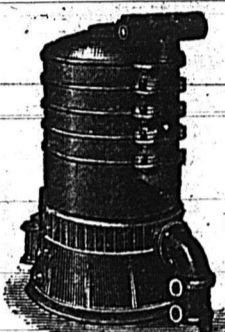
LA BOULLOIRE A EAU CHAUDE "STAR"

POUR LE CHAUFFAGE DES EDIFICES ET RESIDENCES

Reconnue aujourd'hui comme étant supérieure à toutes autres.

La chaudière "Star" possède un injecteur à Syphon au moyen duquel la circulation dans les calorifères à serpentin des étages inférieurs est accélérée par la circulation des calorifères des étages supérieurs. Cette invention importante que nous avons brevetée fonctionne admirablement et donne pleine satisfaction.

La chaudière "Star" est la seule sur laquelle on peut compter dans tous les cas et qui donne la plus grande satisfaction, quand toutes les autres ont échoué, n'a pas son égal en fini, en puissance de calorique et pour l'épargne du combustible. Les édifices les plus beaux et les plus grands du continent sont chauffés par la chaudière "Star."



Brevetée en Canada et aux Etats-Unis

MANUFACTURÉE PAR

E. A. MANNY & CIE

590 Rue Craig, Montreal

Demandez nos catalogues, certificats, circulaires et listes de prix.

Prenez la Meilleure.



Faites usage de la **Salsepareille d'AYER**, et point d'autre, comme Médecine de Printemps et dépuratif du sang, pendant les mois de

Mars, Avril, Mai.

La Salsepareille **d'AYER** réussit mieux qu'aucune autre préparation pour donner au mécanisme de la vie toutes les conditions de Santé et de Force. Elle soulage **Cette Sensation de Lassitude**, donne du ton et de la vigueur à chaque tissu et à chaque muscle du corps, **facilite la digestion, aiguise l'appétit, fortifie le système, et rend le faible, fort.** Le succès de la Salsepareille **d'AYER**, pendant les 50 dernières années, est dû à ce fait, que l'on peut toujours avoir confiance dans ses pouvoirs curatifs. Elle purifie, vivifie et enrichit le sang; elle guérit les Scrofules et les maladies Scrofuleuses, l'Eczéma, le Catarrhe Chronique, le Rhumatisme, la Débilité Générale, la Dyspepsie ou Indigestion, et toutes les maladies de l'Estomac, de Foie, des Reins et des Intestins. La Salsepareille **d'AYER** non-seulement restaure, mais maintient d'une manière permanente la santé. L'emploi de cette médecine rend les aliments nourrissants, le sommeil rafraîchissant et la vie pleine de jouissances. Elle donne une nouvelle santé et de nouvelles forces, aux vieillards et aux infirmes, et vivifie et fortifie entièrement le système quand il est devenu énérvé ou affaibli par la maladie ou l'excès de travail. Ses propriétés curatives lui ont fait décerner le titre de la Meilleure, la Médecine Supérieure. Prenez la Salsepareille **d'AYER**, celle **d'AYER** seulement, et prenez-la **MAINTENANT. Elle En a Guéri d'Autres, et Elle Vous Guérira.**

PROPRIETES

A VENDRE

R. K. THOMAS,

30 Rue St-Jean

- \$42,000 — Rue Notre-Dame, bloc.
- \$26,500 — Coin des rues Notre-Dame et St-Martin; magasins et logements.
- \$25,000 — Rue St-Urbain; en haut, logements.
- \$24,000 — Rue Ste-Catherine, Est, magasin; se loue \$2,300.
- \$18,500 — Coin des rues Ontario et Berri; magasins et logements se loue \$1,950.
- \$18,000 — Coin des rues St-Jacques et St-Martin; magasins et logements.
- \$15,000 — Rue Notre-Dame; magasins et logements.
- \$14,000 — Rue St-Laurent; magasins.
- \$10,000 — Rue Nazareth; entropôt.
- \$9,000 — Coin des rues Ste-Geneviève et Latour; maisons.
- \$9,000 — Propriété à Outremont.
- \$8,500 — Rue Dubord; résidence.
- \$8,000 — Rue Notre-Dame; magasin et logement.
- \$8,000 — Rue Ste-Marguerite; bâtisses en bois.
- \$7,000 — Rue Ste-Famille; maison à façade en pierre.
- \$7,000 — Rue Hutchison; cottage avec allonge.
- \$4,400 — Rue St-Dominique; deux maisons en brique à logement.
- \$3,000 — Plymouth Grove; logement en pierre.
- \$2,500 — Rue St-Louis; maison à façade en pierre.
- \$2,500 — Rue St-Urbain; maison à 2½ étages.
- \$2,500 — Plymouth Grove; cottage à façade en pierre.
- \$2,100 — (Chacun) rue Cadieux; trois cottages en brique.
- \$2,000 — Rue Roy; cottage en brique.
- \$2,000 — Rue Visitation; logement en brique.
- \$1,300 — Rue Pantaléon; deux maisons.

\$50,000 à prêter.

Lots à bâtir, à vendre. Assurances, administrations de successions.

R. K. THOMAS,

Agent d'Immeubles,
30 RUE ST-JEAN,
Montréal.

A Vendre

Une maison neuve de 24x40, contenant 4 logements, sur la rue St-Antoine, partie-Ouest. Construction: façade en pierre rouge et brique solide, donnant un revenu de 9 à 10 p. c.. Termes faciles.

Une bonne maison en brique de 26x40, avec hangar et écurie, sur la rue St-Denis. Prix très réduit et termes faciles.

Lots vacants sur la rue St-Denis. Prix 55 cts. du pied.

Un grand nombre d'autres propriétés à vendre.

Argent à prêter sur hypothèques

AUX TAUX LES PLUS BAS.

GUIMOND & BROUSSEAU

AGENTS D'IMMEUBLES ET EVALUATEURS

1562 Rue Notre-Dame

(En face du Palais de Justice)

Announcez dans LE PRIX COURANT, pour vendre vos propriétés.

Alphonse LaBadie

15, rue St-Lambert

MONTREAL

Agent d'Immeubles,
Assurance,
Prêts et Collections.

Attention particulière donnée à l'administration de succession, la location de maisons et la collection des loyers.
Téléphone Fédéral, 885. B. B. P. 1036.
Avec MM. LaBadie & LaBadie, Notaires.

E. R. Gareau

AGENT D'IMMEUBLES ET
PRETS D'ARGENT

1586½ Rue NOTRE-DAME

Vis-à-vis le Palais de Justice.

OFFRE EN VENTE propriétés de ville et de campagne.

A LOUER, magasins et maisons privées.

PRETS D'ARGENT sur première hypothèque à 5 0/0.

LOCATION de MAISONS, attention particulière donnée à cette branche.

Téléphone Bell 2940,

A VENDRE

Rue Crescent

Une résidence très-désirable, finie en bois dur, plombage et drainage parfaits, chauffage à l'eau chaude, fournaise "Daisy."

Pour détails, s'adresser à

LACHLAN MACKAY,
Bâtisse Temple, Montréal

PROPRIETES

A VENDRE

\$6,300 — A vendre rue NOTRE-DAME, près de la rue Aqueduc, propriété mesurant 42x150 avec bâtisses. Termes de paiement \$2,300.00 comptant, balance à 6 p. c. avec facilité de faire des paiements de \$500.

E. R. GAREAU,

1586½ rue Notre-Dame.

Vis-à-vis le Palais de Justice.

\$8,000 — A vendre rue ST-CRISTOPHE, bloc de huit logements en brique solide, bonne fondation en pierre. Les logements sont tous loués pour l'année prochaine à de très bons locataires. Termes de paiement \$2,250 comptant, balance à 6 p. c.

E. R. GAREAU,

1586½ rue Notre-Dame.

Vis-à-vis le Palais de Justice.

\$3,200 — A vendre sur la rue St-CHRISTOPHE, maison à quatre logements. Loyer \$336, conditions \$1,000 comptant, balance à 6 p. c.

E. R. GAREAU,

1586½ rue Notre-Dame

Vis-à-vis le Palais de Justice.

A. DESJARDINS. F. E. PERRAULT

Desjardins & Perrault

Importateurs en Gros et en Détail de

FRUITS

Etrangers et Domestiques

142-143, Marché Bonsecours

MONTREAL

Ci-devant occupé par O. & E. art. Toute commande promptement exécuté.

Tel. Bell 1742.—Tel. Federal 75.

A VENDRE

Une propriété, No. 235 rue Pantaléon, quartier St-Jean-Baptiste, maison en bois et brique, neuves, à 4 logements; terrain 54 x 90.

S'adresser à G. ST-PIERRE,
Epicier, 15 St-Louis,
Montréal

BELL TÉLÉPHONE 2392

R. G. GAUCHER

Peinture à l'épreuve du feu et l'eau

Premier prix obtenu à l'Exposition Provinciale OTTAWA 1879 | Diplôme obtenu à l'Exposition de Montréal 1881-1882

IMPORTATEUR DE

FERRONNERIES

218 et 221 rue St-Paul

MONTREAL

L. J. HERARD

MARCHANT DE

Ferronnerie, Outils, Quincailleries
Ustensiles de Cuisine, etc.

No 26 RUE ST-LAURENT
Téléphone Bell 6864. MONTREAL

Marbrerie Canadienne

Granit et Marbre de différentes couleurs

36 Rue Windsor, - - Montréal

A. R. CINTRAT

MARBRIER SCULPTEUR

Monuments, Pierres Tumulaires et Devants de Cheminées en tous genres, Carrelage en Marbre et Mosaïque, Tables pour Plombiers, Meubliers, etc.

Téléphone No 2973.

MARTIN & GOUETTE

Manufacturiers de

Portes, Chassis, Jalousies, Moulures,
Tournages et Découpages, Bois
de Charpente, etc.

Préparés en tous genres à court délai.

Bureau et Manufacture,

Rue Shearer, coin St-Patrick,
MONTRÉAL.

Prenoveau, Turcot & Martineau

CONTRACTEURS

407 Rue BERRI, Montréal

BELL TELEPHONE 6915.

H. A. MILLER

Peintres de Maisons, d'Enseignes
et de Rideaux

Tapissier et Décorateur, Doreur, Vitrier,
Imitateur, Blanchisseur, etc.

1996 RUE STE-CATHERINE, MONTREAL

Résidence, 95 rue Jacques Cartier.

Geo. Bradshaw & Cie

Marchands de

Bois de Sciage et de Charpente

Bureaux, 41 rue du Bassin

(Près de l'Eglise Ste Anne)

Manufacture de Boîtes d'Emballage, Sciage
et Planage.

Bois durs et mous de toutes sortes, bruts
blanchis ou préparés, toujours en stock



ANNONCEZ

— : DANS : —

LE

Prix Courant

— : POUR : —

ACHETER

— OU —

A VENDRE

— DES —

PROPRIETES

MAISON Laurent, Laforce & Bourdeau

(FONDEE EN 1860)

No. 1637 RUE NOTRE-DAME

Téléphone Bell, 1297

MONTREAL

SEULS IMPORTATEURS DES CELEBRES PIANOS



HARDMAN, de New-York.

MARSHALL & WENDELL,
d'Albany, N.-Y.

IVERS & POND, de Boston.

ET DES MEILLEURS

Pianos et Orgues

FABRIQUÉS AU CANADA.

Cette maison, si avantageusement connue par l'excellence des Instrument qu'elle offre en vente, et par la satisfaction générale qu'elle a toujours donnée pendant plus de trente années d'existence, mérite à juste titre la confiance illimitée dont elle a toujours joui.

REPARATIONS ET ECHANGES à des conditions très acceptables, et tous jours mains PIANOS D'OCCASION

"L'IMPERIALE"

DE LONDRES:

Compagnie d'Assurance contre le Feu

FONDÉE EN 1803

ACTIF: AU-DESSUS DE \$9,000,000.

Bureau principal pour le Canada et Bureau pour Montreal:

Dans le splendide Edifice de la Compagnie, sur la PLACE d'ARMES

EN FACE DE L'EGLISE NOTRE-DAME

E. D. LACY, Gérant-résidant.

"LA ROYALE"

D'ANGLETERRE

BUREAU PRINCIPAL, AU CANADA MONTREAL

CAPITAL \$ 10,000,000
VERSEMENTS \$29,000,000

Montant placé au Canada pour la protection des porteurs de police, principalement au fonds du gouvernement, \$800,000. Responsabilité des actionnaires illimitée.

LA ROYALE a le plus grand surplus d'actif au-dessus du passif de toutes les Compagnies d'Assurance contre l'Incendie du monde.

WILLIAM TATLEY, Agent principal et Gérant résidant.

E. HURTUBISE et A. ST-CYR, Agents principaux du Départ. français, Montréal.

REMERCIEMENTS A

"LA CANADIENNE"

COMPAGNIE D'ASSURANCE SUR LA VIE

Bureaux: 114 rue St-Jacques, Montreal

EN FACE DU BUREAU DE POSTE.

M. P. GARON,
Gérant "La Canadienne,"

Compagnie d'Assurance sur la Vie,
Montréal

Montréal, 15 Janvier 1892.

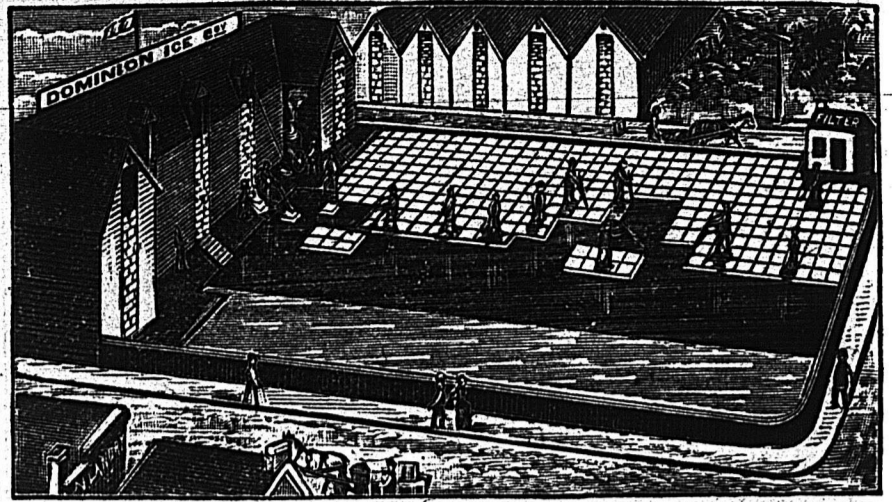
MONSIEUR,
Il me fait plaisir de constater que votre compagnie, la seule provinciale, vient de donner une fois de plus la preuve de la manière prompte et équitable avec laquelle elle règle ses réclamations, en me payant, ce jour, la somme de mille piastres (\$1,000) pour montant de la police No 79, assurant la vie de feu mon époux.

(signé), M. L. BRUNET,

(Veuve Pierre Brunet).

Argent à prêter sur première hypothèque.

Cette compagnie emploierait encore deux agents voyageurs et des agents locaux. Pour ces derniers, l'expérience n'est pas absolument nécessaire. S'adresser, personnellement ou par lettre, au bureau principal, Montréal.



GLACE PURE BREVETEE

Production naturelle au moyen d'eau filtrée par la DOMINION ICE CO, rue Ste Emille à St Henri.

LA DOMINION ICE COMPANY a résolu victorieusement le problème de la production à bon marché de la glace pure, et sans danger pour la consommation. Elle est produite à l'air libre, (voir la gravure), dans un bassin cimenté dont le fond est couvert de sable fin, et qui reçoit d'un filtre perfectionné une eau limpide et pure, exempte de microbes, soumise à la congélation. Produite dans ces conditions, la glace de la DOMINION ICE CO ne renferme aucun germe de maladie; les hôpitaux, les maisons de pensions, les hôtels, les restaurants, comme aussi les maisons privées, doivent s'approvisionner de préférence, de glace pure, et éviter ainsi les maladies résultant de l'usage de glace impure. LA DOMINION ICE CO a fait ses preuves; elle a donné satisfaction au public; les médecins et le bureau d'Hygiène Provincial recommandent particulièrement sa glace pure dont les procédés de production sont protégés par des brevets. Envoyez vos commandes immédiatement. 19, 22, 23, 30

Aux EPICIERS qui ont besoin d'une glace très pure, parce que les denrées qu'ils conservent dans leur réfrigérateur se détériorent si elles sont en contact avec un air vicié ou une odeur quelconque, la glace de la "Dominion Ice Company" est celle qui se recommande d'elle-même.

The Canada Sugar Refining Company

(LIMITED), MONTREAL

Offre en vente toutes sortes de Sucres raffinés et Sirops de la marque bien connue

— DE —

Redpath

CERTIFICATS DE FORCE ET DE PURETÉ

BUREAU DE L'ANALYSTE PUBLIC

MONTREAL, 9 sept. 1887.

A "The Canada Sugar Refining Co'y",
Montréal.

MESSIEURS, — J'ai personnellement pris des échantillons d'un stock considérable de votre sucre granulé, marque "REDPATH", et les ai examinés avec soin au polariscopes. J'ai trouvé que ces échantillons atteignent d'aussi près la pureté absolue qu'on peut y atteindre par aucun procédé de raffinage.

L'épreuve au polariscopes, hier, a donné 99.90 p.c. de pur sucre de canne, ce que l'on peut considérer dans le commerce comme du SUCRE ABSOLUMENT PUR.

JOHN BAKER EDWARDS,

Ph. D., D.C.L., F.C.S.,

Analyste public pour le District de Montréal,
et Professeur de Chimie.

LABORATOIRE DE CHIMIE

FACULTÉ DE MÉDECINE UNIVERSITÉ MCGILL

MONTREAL, 9 sept. 1887.

A "The Canada Sugar Refining Co'y",
Montréal.

MESSIEURS, — J'ai pris et examiné un échantillon de votre sucre "EXTRA GRANULE" et je trouve qu'il contient 99.88 p.c. de sucre pur. C'est, de fait, le meilleur et le plus pur que l'on puisse manufacturer.

Votre dévoué)

G. P. GIRDWOOD

Agence Commerciale, Union du Crédit.

A. BERTIN & CIE.

COLLECTION de factures, mémoires, comptes notes, billets, etc., etc., sous commission de 2 à 5 pour cent net pour tous frais. (Conditions spéciales pour le commerce de gros.)
AVANCES de 30 à 50 pour cent sur le montant des bordereaux remis en collection.

ESCOMPTE au taux légal, de tout effet de commerce ou billet promissoire, sous solvables signatures.

PRETS sur marchandises, valeurs, immeubles, titres, etc.

ACHAT de marchandises en solde, créances, vieux stock, etc., etc.

VENTE ET ACHAT de fonds de commerce.

REPRESENTATION commerciale et d'affaire.

RENSEIGNEMENTS commerciaux.

DEPOTS—6 p % l'an d'intérêt bonnes garanties sont offertes pour les dépôts d'argent qui sont disponibles à demande; et 8 à 10 p. % pour dépôts à long termes fixés.

TRADUCTION. — Service spécial pour la traduction anglaise et française de tous documents judiciaires ou autres, annonces, réclames, correspondances, etc.

CONTENTIEUX. — Affaires litigieuses, poursuites ou défenses devant les cours de la province à des conditions avantageuses.

L'Agence se charge de règlement et vérification de compte, liquidation de société, de faillite, de succession; convention de créanciers en vue d'arrangement; correspondance, démarches, rédaction d'actes sous seing privé, travaux d'écriture et de comptabilité à prix raisonnables. 444 La Gauchetière, Montréal. Téléphone 7242.